



Comité du commerce et de l'environnement

BASE DE DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR 2015

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

1. La Base de données sur l'environnement (BDE) de l'OMC a été établie pour donner suite à une recommandation formulée dans le rapport du Comité du commerce et de l'environnement (WT/CTE/1) de 1996 demandant que le Secrétariat regroupe et mette à jour chaque année toutes les notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC.²
2. La BDE pour 2015 contient des renseignements sur: i) les mesures nationales liées à l'environnement notifiées au titre des Accords de l'OMC (section 1); ii) les dispositions des accords commerciaux régionaux (ACR) ou des accords préférentiels notifiés liées à l'environnement (section 2); et iii) les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les examens des politiques commerciales (EPC) (section 3).³
3. Les renseignements figurant dans la BDE proviennent de 3 408 notifications présentées par les Membres de l'OMC et des 20 rapports d'EPC distribués en 2015. La BDE est distribuée en deux parties: le présent document, qui contient une brève description et une analyse générale des notifications liées à l'environnement présentées en 2015 par les Membres de l'OMC et des EPC effectués la même année; et la base de données WT/CTE/EDB/15/Add.1 distribuée exclusivement sous forme électronique, qui présente les données, graphiques et tableaux utilisés aux fins de l'analyse. La BDE est disponible sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/envir_f/envdb_f.htm.
4. Les données électroniques figurant dans le document WT/CTE/EDB/15/Add.1 permettent aux utilisateurs d'effectuer des recherches dans tous les renseignements relatifs à l'environnement contenus dans la BDE selon des critères donnés, par exemple par Membre, accord, type de mesure, produit ou objectif environnemental. Le fichier électronique est divisé en deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), dans laquelle sont énumérées toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPRs"), qui présente les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. En outre, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2015. L'annexe V du présent document contient un guide de l'utilisateur détaillé.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les précédentes bases de données sur l'environnement ont fait l'objet des documents suivants: BDE 1996, document WT/CTE/W/46; BDE 1997, document WT/CTE/W/77; BDE 1998, document WT/CTE/W/118; BDE 1999, document WT/CTE/W/143; BDE 2000, document WT/CTE/W/195; BDE 2001, document WT/CTE/EDB/1; BDE 2002, document WT/CTE/EDB/2; BDE 2003, document WT/CTE/EDB/3; BDE 2004, document WT/CTE/EDB/4; BDE 2005, document WT/CTE/EDB/5; BDE 2006, document WT/CTE/EDB/6; BDE 2007, document WT/CTE/EDB/7; BDE 2008, document WT/CTE/EDB/8; BDE 2009, document WT/CTE/EDB/9 et WT/CTE/EDB/9/Add.1; BDE 2010, document WT/CTE/EDB/10 et WT/CTE/EDB/10/Add.1; BDE 2011, document WT/CTE/EDB/11 et WT/CTE/EDB/11/Add.1; BDE 2012, document WT/CTE/EDB/12 et WT/CTE/EDB/12/Add.1; BDE 2013, document WT/CTE/EDB/13 et WT/CTE/EDB/13/Add.1; et BDE 2014, document WT/CTE/EDB/14 et WT/CTE/EDB/14/Add.1.

³ La liste des mots clés figure dans l'annexe I du présent document. Voir aussi les documents suivants, qui contiennent des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC | 3 |
| 1.1 Mesures réglementaires | 9 |
| 1.1.1 Restrictions quantitatives (RQ) | 9 |
| 1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI) | 10 |
| 1.1.3 Accord sur les sauvegardes..... | 11 |
| 1.1.4 Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) | 12 |
| 1.1.5 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)..... | 13 |
| 1.2 Mesures de soutien..... | 14 |
| 1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)..... | 14 |
| 1.2.2 Accord sur l'agriculture..... | 15 |
| 1.2.3 Accord sur les marchés publics (AMP)..... | 17 |
| 1.3 Autres mesures | 17 |
| 1.3.1 Accord général sur le commerce des services (AGCS)..... | 17 |
| 1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) | 18 |
| 1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane..... | 19 |
| 1.3.4 Commerce d'État..... | 19 |
| 2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX | 20 |
| 2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR) | 20 |
| 3 RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES | 21 |
| 3.1 EPC des Membres de l'OMC en 2015 | 22 |
| 4 ANNEXES | 29 |
| Annexe 1 – Mots clés liés à l'environnement..... | 29 |
| Annexe 2 – Nombre de notifications liées à l'environnement (1997-2015)..... | 30 |
| Annexe 3 – Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement (2015)..... | 32 |
| Annexe 4 – Fréquence des mots clés dans les notifications en 2015 | 33 |
| Annexe 5 – Guide de l'utilisateur de la BDE électronique..... | 34 |

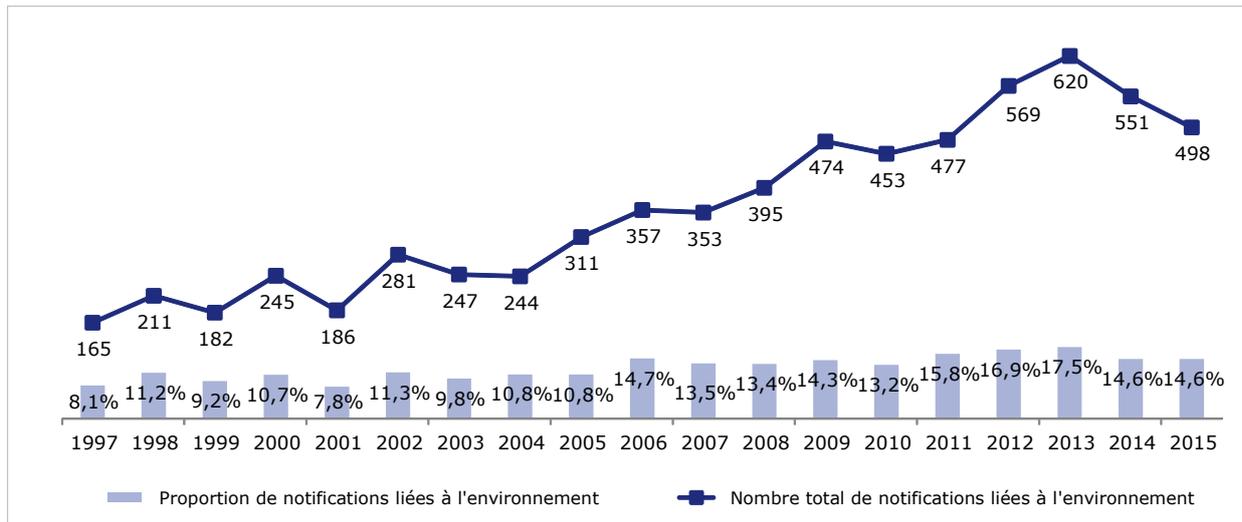
TABLE DES GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1.1 – Notifications liées à l'environnement (1997-2015) | 4 |
| Graphique 1.2 – Notifications liées à l'environnement par Membre (2015)..... | 5 |
| Graphique 1.3 – Notifications liées à l'environnement présentées au titre des différents accords (2015) | 6 |
| Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement identifiés dans la Base de données sur l'environnement (2015) | 7 |
| Graphique 1.5 – Types de mesures identifiées dans la BDE (2015)..... | 8 |
| Graphique 1.6 – Types de secteurs identifiés dans la BDE (2015)..... | 8 |
| Graphique 1.7 – Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2006-2015)..... | 9 |
| Graphique 1.8 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2015) | 9 |
| Graphique 1.9 – Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2006-2015) | 10 |
| Graphique 1.10 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2015) | 11 |
| Graphique 1.11 – Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2006-2015) | 11 |
| Graphique 1.12 – Notifications OTC liées à l'environnement (2006-2015)..... | 12 |
| Graphique 1.13 – Types de notifications OTC liées à l'environnement (2015)..... | 12 |
| Graphique 1.14 – Notifications SPS liées à l'environnement (2006-2015)..... | 13 |
| Graphique 1.15 – Types de notifications SPS liées à l'environnement (2015) | 14 |
| Graphique 1.16 – Notifications SMC liées à l'environnement (2006-2015) | 14 |
| Graphique 1.17 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2015)..... | 15 |
| Graphique 1.18 – Notifications concernant l'agriculture liées à l'environnement (2006-2015) | 16 |
| Graphique 1.19 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2015) | 16 |
| Graphique 1.20 – Notifications au titre de l'AMP liées à l'environnement (2006-2015) | 17 |
| Graphique 1.21 – Notifications au titre de l'AGCS liées à l'environnement (2006-2015) | 18 |
| Graphique 1.22 – Types d'objectifs liés à l'environnement figurant dans les mesures notifiées au titre de l'AGCS (2015) | 18 |
| Graphique 1.23 – Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC liées à l'environnement (2006-2015) | 19 |
| Graphique 1.24 – Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane liées à l'environnement (2006-2015)..... | 19 |
| Graphique 1.25 – Notifications concernant le commerce d'État liées à l'environnement (2006-2015) | 20 |
| Graphique 2.1 – Notifications d'ACR liées à l'environnement (2006-2015)..... | 20 |
| Graphique 3.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2015)..... | 21 |
| Graphique 3.2 – Secteurs visés par des entrées liées à l'environnement dans les EPC (2015)..... | 22 |
| Graphique 4.1 – Fonction de recherche..... | 35 |

1 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES À L'OMC

1.1. En 2015, sur les 3 408 notifications présentées par les Membres de l'OMC⁴, 14,6% (498 notifications) avaient trait à l'environnement. Depuis 1997, le nombre de notifications liées à l'environnement présentées à l'OMC n'a pas cessé d'augmenter. La part des notifications liées à l'environnement en pourcentage du nombre total de notifications a également enregistré une forte augmentation durant la même période, avec des fluctuations d'une année sur l'autre (voir le graphique 1.1).⁵

Graphique 1.1 – Notifications liées à l'environnement (1997-2015)



1.2. Comme le montre le graphique 1.2 ci-après, des notifications liées à l'environnement ont été présentées par des Membres de l'OMC de toute région et de tout niveau de développement. En 2015, 73 Membres ont notifié des mesures liées à l'environnement, le plus grand nombre de notifications ayant été présenté par les États-Unis (73), l'Union européenne (67), la Chine (30) et l'Ouganda (22).

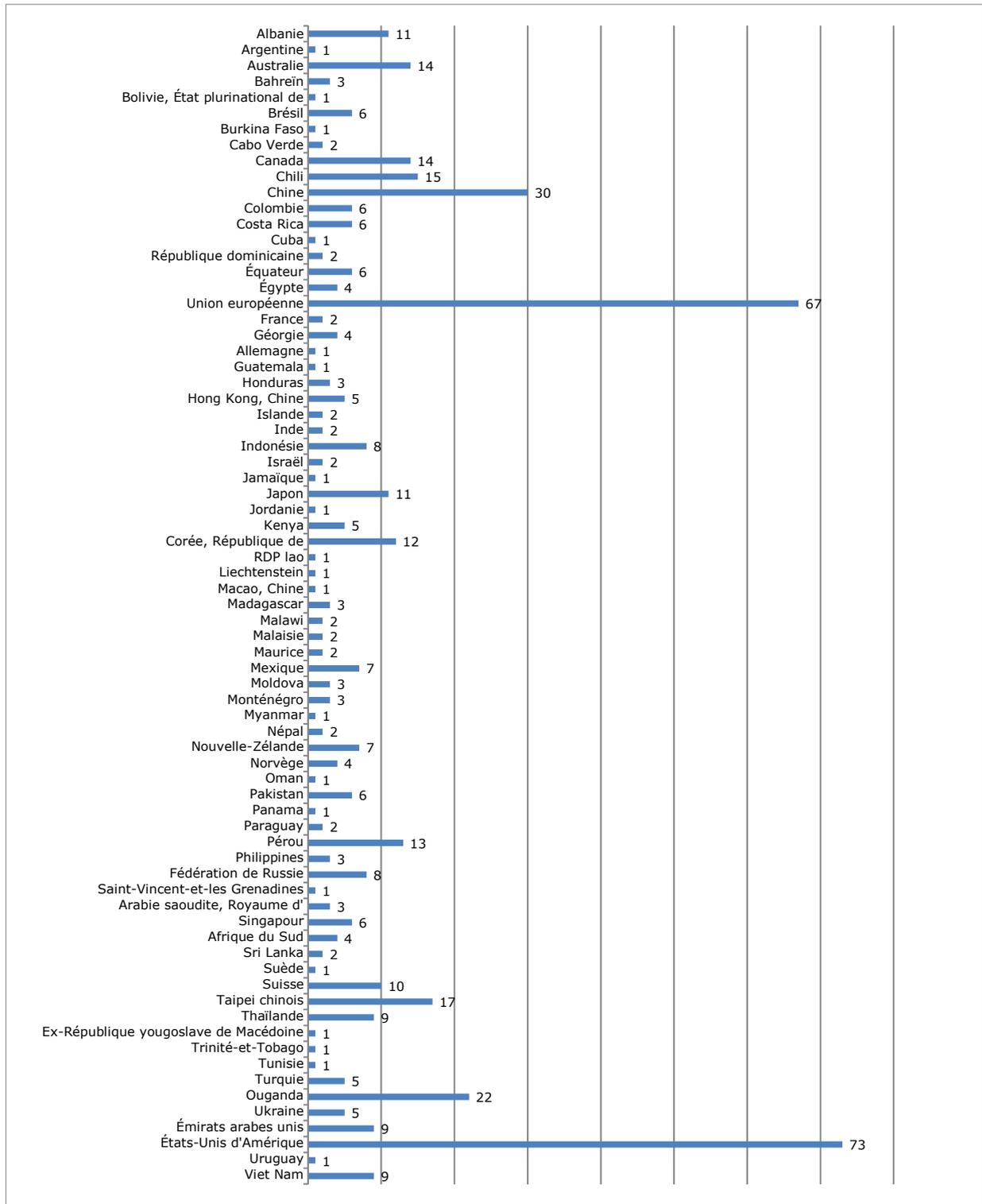
1.3. Le graphique 1.3 illustre le nombre et la proportion des notifications liées à l'environnement par Accord de l'OMC.⁶ Comme les années précédentes, c'est l'Accord OTC qui a fait l'objet du plus grand nombre de notifications liées à l'environnement (305), représentant 61% du nombre total des notifications liées à l'environnement présentées en 2015. Un certain nombre de mesures liées à l'environnement ont également été notifiées au titre de l'Accord SMC (51), de l'Accord SPS (47), de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (33) et de l'Accord sur l'agriculture (32).⁷

⁴ Ce nombre comprend les notifications ordinaires ainsi que les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda et corrigenda ne sont pas couverts.

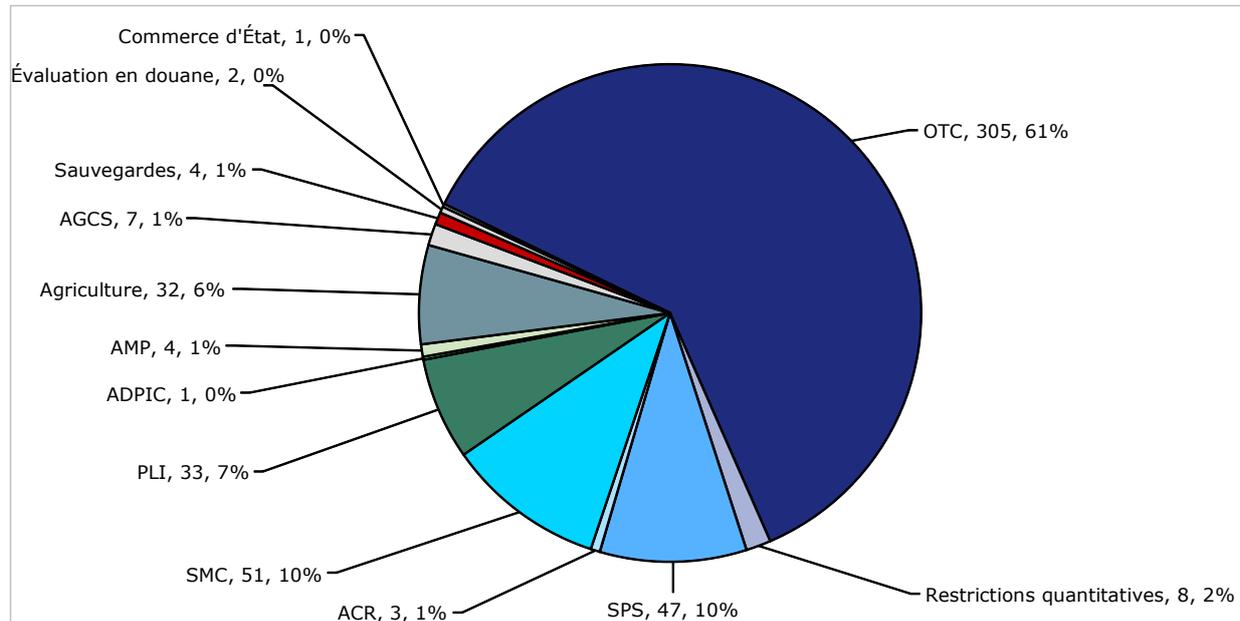
⁵ La chute du nombre total et de la proportion de notifications liées à l'environnement depuis 2013 peut être en partie expliquée par une modification d'ordre méthodologique en rapport avec les notifications SPS liées à l'environnement. Voir la section 1.1.6 pour des renseignements plus détaillés.

⁶ En 2015, des notifications liées à l'environnement ont été identifiées au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC); Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC); Accord sur l'agriculture; Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI); Accord sur les sauvegardes; Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (Évaluation en douane); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État); Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994 (accords commerciaux régionaux (ACR)); Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); Accord général sur le commerce des services (AGCS); Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (RQ); et Accord sur les marchés publics (AMP).

⁷ Aucune notification relative à l'environnement n'a été présentée au titre des Accords de l'OMC suivants: Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping); Mémoire d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements; Accord sur l'inspection avant expédition; Accord sur les règles d'origine; Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce; Accord sur les technologies de l'information; et autres notifications telles que les arrangements commerciaux préférentiels notifiés au Comité du commerce et du développement (CCD).

Graphique 1.2 – Notifications liées à l'environnement par Membre (2015)

Graphique 1.3 – Notifications liées à l'environnement présentées au titre des différents accords (2015)



1.4. Les notifications liées à l'environnement peuvent être classées en deux grandes catégories. La première comprend les notifications qui citent des considérations environnementales comme principal objectif de la mesure notifiée. La seconde comprend les notifications qui n'ont pas pour principal objectif la protection de l'environnement, mais qui contiennent des éléments liés à l'environnement.

1.5. De plus, certaines notifications sont présentées séparément pour chaque mesure (par exemple la plupart des notifications au titre des Accords OTC ou SPS), tandis que d'autres concernent des mesures diverses ou multiples présentées dans une seule notification (par exemple les notifications au titre de l'Accord SMC ou celles concernant l'agriculture). Dans ce dernier cas, les diverses mesures sont ventilées et mentionnées séparément dans la base de données.

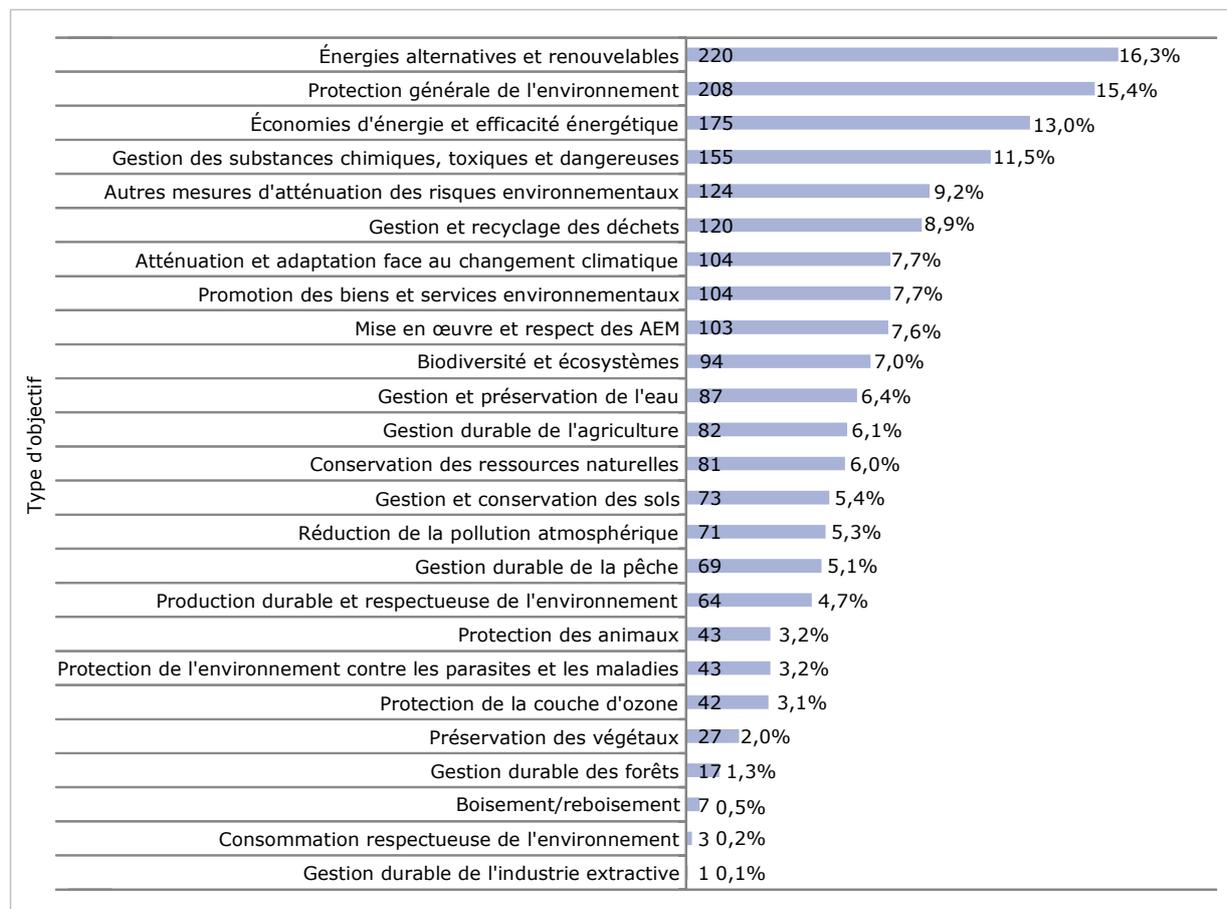
1.6. Le nombre de mesures distinctes liées à l'environnement figurant dans la BDE a augmenté, passant de 1 277 mesures présentées dans 551 notifications en 2014 à 1 349 mesures présentées dans 498 notifications en 2015. C'est pour l'Accord SMC que les mesures liées à l'environnement ont été les plus nombreuses en 2015 (544); venaient ensuite l'Accord OTC (305), l'Accord sur l'agriculture (213) et l'Accord sur les procédures de licences d'importation (137) (voir l'annexe III).

1.7. Les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les notifications de 2015 visaient un éventail d'objectifs environnementaux (voir le graphique 1.4), notamment les énergies alternatives et renouvelables (16,3%), la protection générale de l'environnement (15,4%), les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (13,0%) et la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (11,5%).

1.8. S'agissant des types de mesures (voir le graphique 1.5), les dons et versements directs représentaient la part la plus importante de l'ensemble des mesures analysées dans les notifications de 2015 (26,9%); venaient ensuite les règlements techniques ou spécifications (23,8%), les avantages fiscaux (11,2%) et le soutien non monétaire comme la formation ou les projets de recherche (10,2%). Ces chiffres ne sont pas surprenants étant donné que la plupart des mesures liées à l'environnement identifiées en 2015 ont été notifiées au titre de l'Accord SMC, de l'Accord OTC et de l'Accord sur l'agriculture.

1.9. En ce qui concerne l'analyse sectorielle, le secteur le plus souvent associé aux mesures liées à l'environnement était l'agriculture, avec 25,3% du total des mesures identifiées. Venaient ensuite l'industrie manufacturière (23,1%), l'énergie (18,5%), les produits chimiques (15,0%), les services (13,3%), la pêche (5,4%) et la sylviculture (2,8%). Quelque 1% des mesures ne faisaient pas mention d'un secteur en particulier. Près de 9% des mesures s'appliquaient à tous les produits ou à toutes les activités économiques (voir le graphique 1.6).

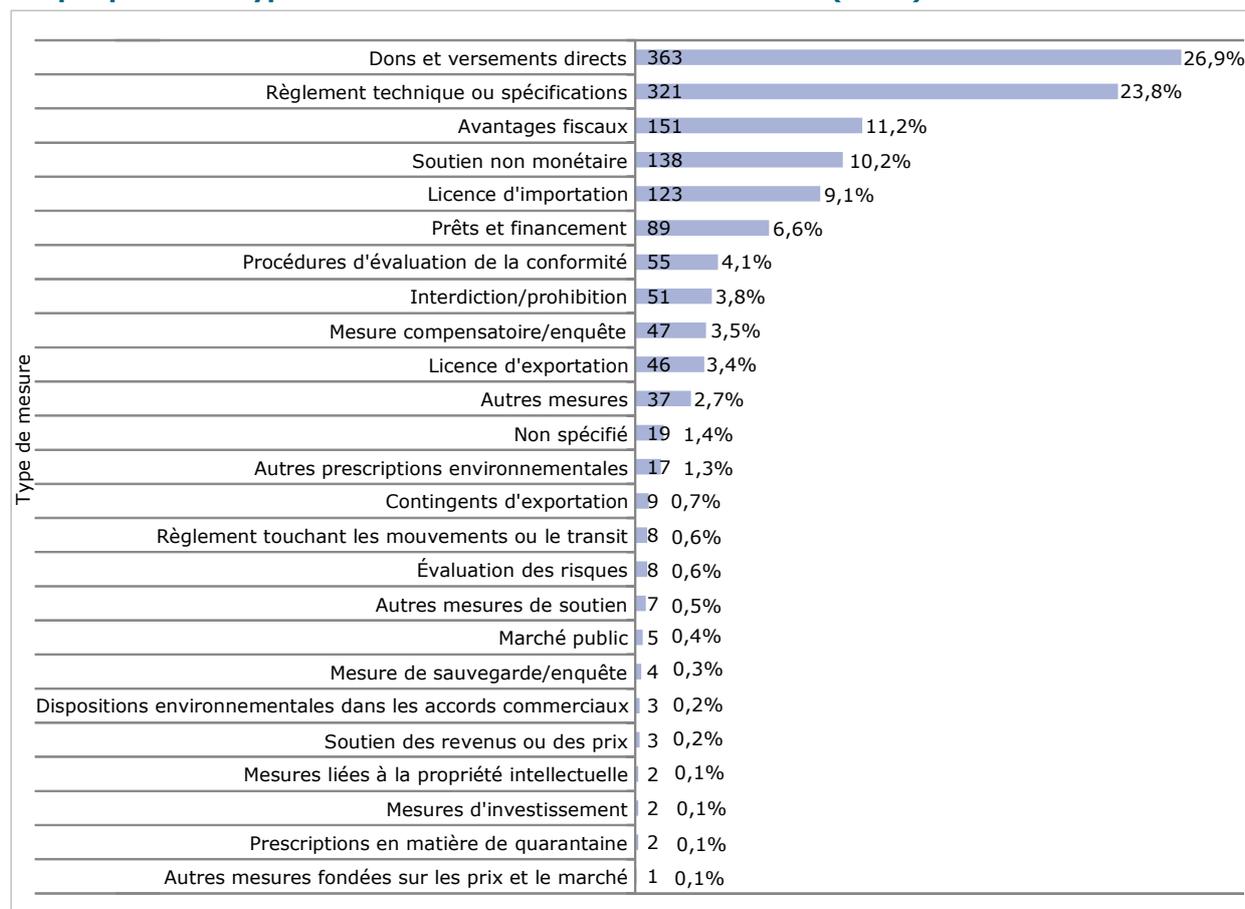
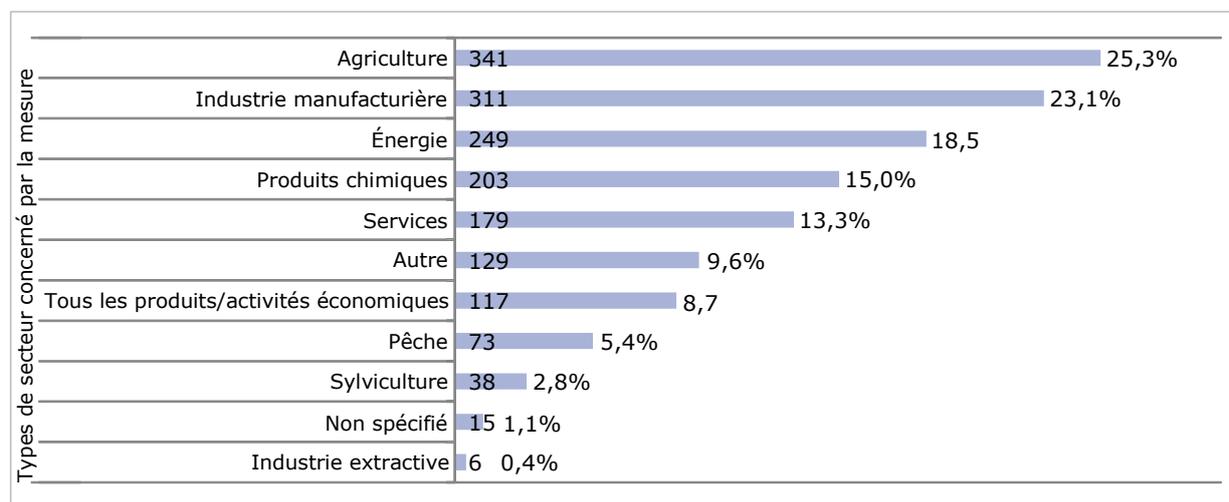
Graphique 1.4 – Types d'objectifs liés à l'environnement⁸ identifiés dans la Base de données sur l'environnement (2015)⁹



1.10. En 2015, les mots clés les plus souvent mentionnés dans les notifications liées à l'environnement ont à nouveau été les suivants: "environnement" (figurant dans 37,3% des notifications), "énergie" (27,5%), "bio" (16,7%) et "dangereux" (11,0%). Parmi les autres mots clés mentionnés fréquemment figuraient "déchets" (9,8%), "durable" (9,0%) et "biologique" (8,8%) (voir l'annexe IV relative à la fréquence des mots clés dans les notifications).

⁸ Voir la section III de l'annexe V pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, objectifs ou secteurs.

⁹ Plusieurs objectifs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

Graphique 1.5 – Types de mesures¹⁰ identifiées dans la BDE (2015)¹¹**Graphique 1.6 – Types de secteurs¹² identifiés dans la BDE (2015)¹³**

¹⁰ Les catégories harmonisées des types de mesures et des types de secteurs ont été mises à jour dans la BDE de 2014. Voir la section III de l'annexe V pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, objectifs ou secteurs.

¹¹ Plusieurs objectifs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

¹² Les catégories harmonisées des types de mesures et des types de secteurs ont été mises à jour dans la BDE de 2014. Voir la section III de l'annexe V pour une liste des catégories harmonisées par types de mesures, objectifs ou secteurs.

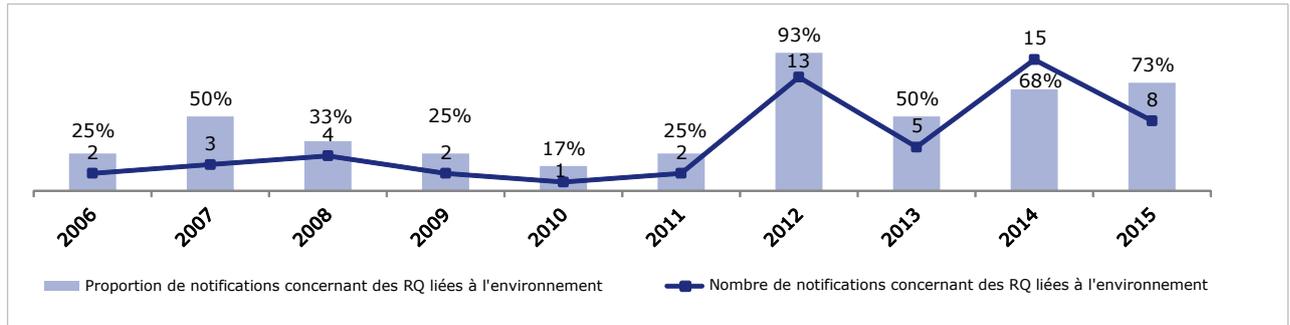
¹³ Plusieurs objectifs environnementaux pouvant être mentionnés dans une mesure notifiée, le total peut être supérieur à 100%.

1.1 Mesures réglementaires

1.1.1 Restrictions quantitatives (RQ)

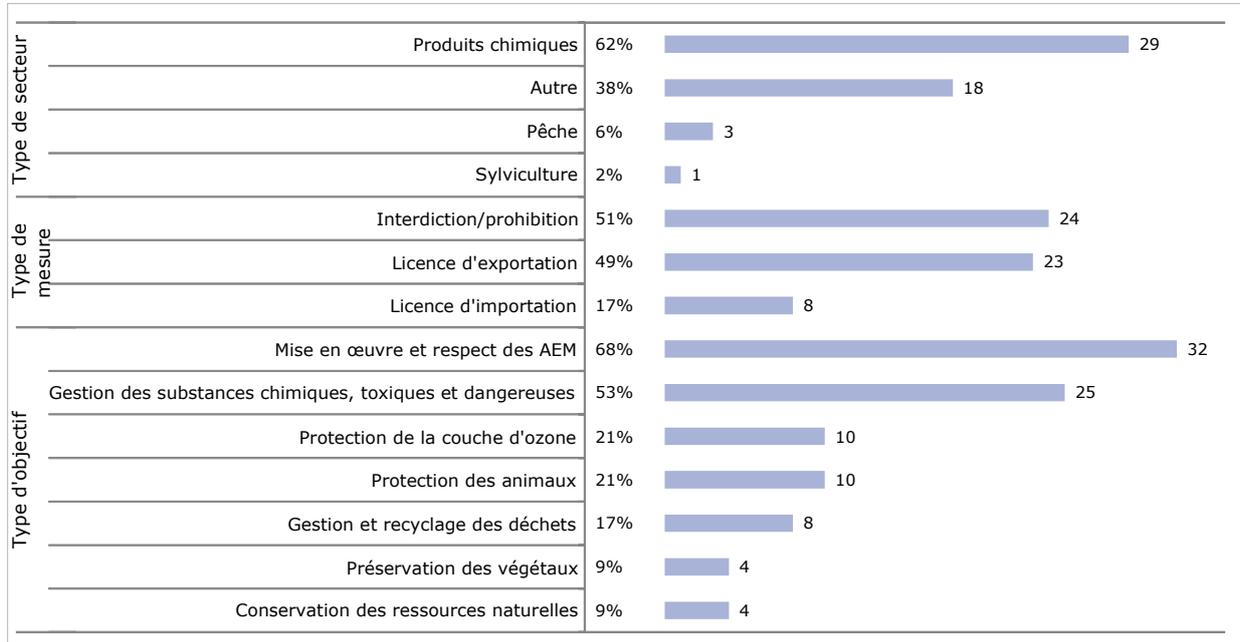
1.11. En 2015, sur les onze notifications présentées par les Membres conformément à la Décision du Conseil du commerce des marchandises sur les procédures de notification des restrictions quantitatives, huit (73%) se rapportaient à l'environnement (voir le graphique 1.7). Ces 8 notifications concernaient 47 mesures distinctes liées à l'environnement.

Graphique 1.7 – Notifications concernant des RQ liées à l'environnement (2006-2015)¹⁴



1.12. Comme l'illustre le graphique 1.8, les secteurs visés par les restrictions quantitatives notifiées en rapport avec l'environnement sont, entre autres, les suivants: produits chimiques tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone ou les substances dangereuses (62%); la pêche (6%); et la sylviculture (2%). Les autres secteurs, entre autres les activités concernant les déchets et la faune, étaient visés dans 38% des mesures.

Graphique 1.8 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des RQ (2015)¹⁵



1.13. Les mesures concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement mentionnées le plus souvent sont l'interdiction/prohibition (51%), suivie de la licence d'exportation (49%) et de la licence d'importation (17%).

¹⁴ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

¹⁵ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

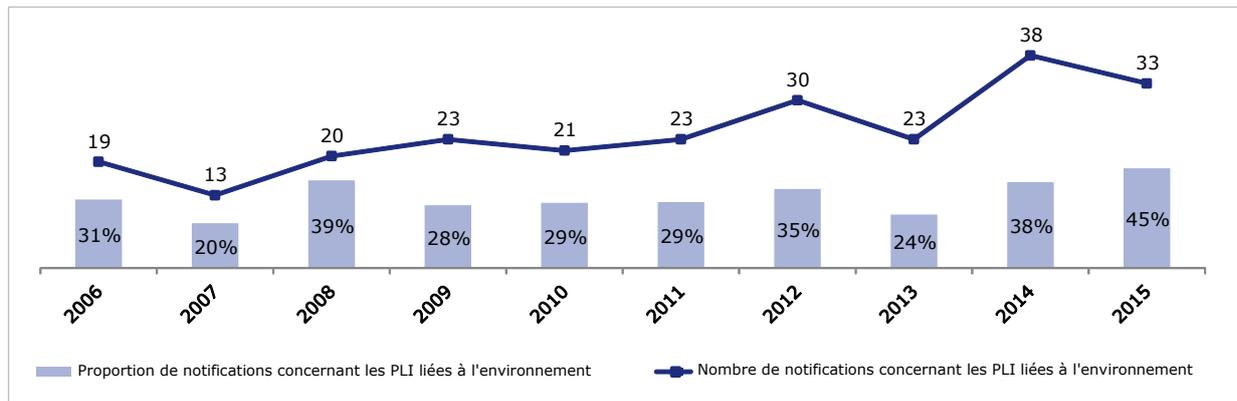
1.14. S'agissant des objectifs, la mise en œuvre et le respect des obligations au titre des accords environnementaux multilatéraux (AEM) étaient mentionnés dans 68% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Ces AEM comprennent la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm et la Convention de Rotterdam. La gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses était mentionnée dans 53% des mesures notifiées concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement. Les autres objectifs environnementaux incluaient la protection des animaux (21%), la protection de la couche d'ozone (21%), la gestion et le recyclage des déchets (17%), la préservation des végétaux (9%) et la conservation des ressources naturelles (9%).

1.15. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures concernant des restrictions quantitatives liées à l'environnement étaient: la Chine (19 mesures dans 3 notifications); l'Australie (10 mesures dans 1 notification); et Singapour (10 mesures dans 1 notification).

1.1.2 Accord sur les procédures de licences d'importation (PLI)

1.16. En 2015, sur les 74 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord PLI, 33 (ou 45% du nombre total de notifications concernant les PLI) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.9). Ces 33 notifications mentionnaient 137 mesures liées à l'environnement.

Graphique 1.9 – Notifications concernant les PLI liées à l'environnement (2006-2015)¹⁶



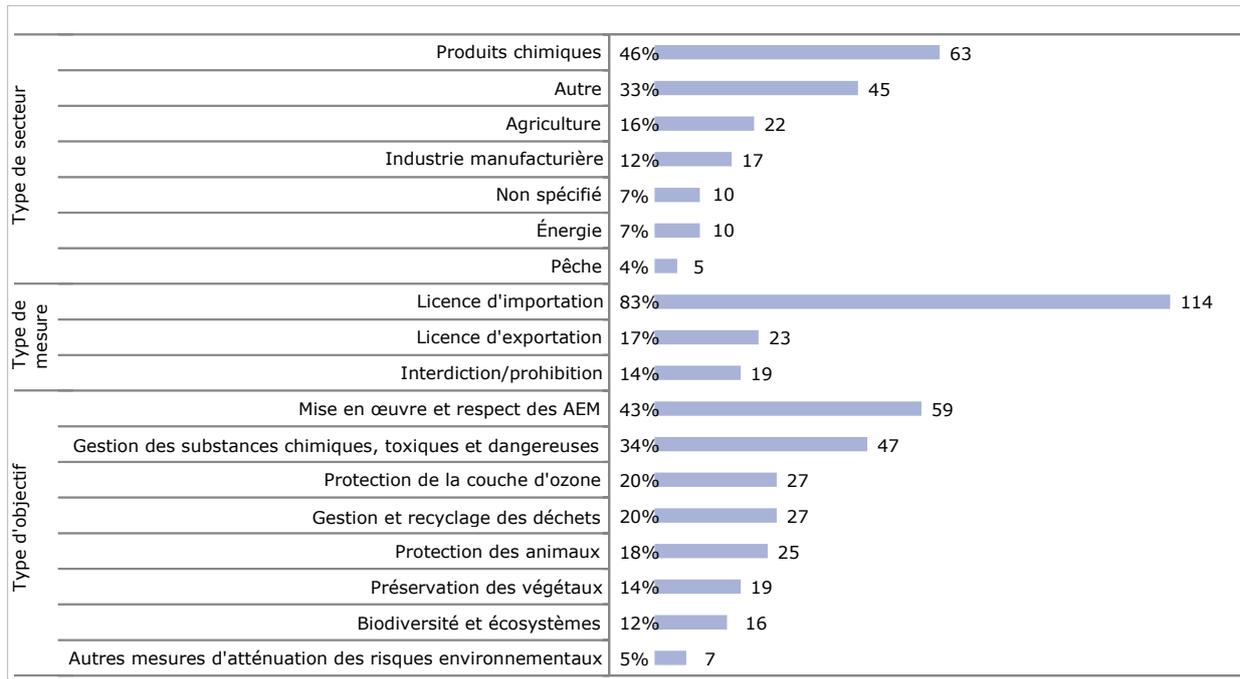
1.17. Comme l'indique le graphique 1.10, les secteurs visés par les mesures liées à l'environnement décrites dans les notifications concernant les PLI étaient les suivants: les produits chimiques (46%) tels que les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances radioactives; l'agriculture (16%); l'industrie manufacturière (12%); l'énergie (7%); et la pêche (4%). Les autres secteurs, par exemple les déchets et l'eau, étaient visés par 33% des mesures, tandis que 7% des mesures n'ont pas fait mention d'un secteur ou d'un produit en particulier.

1.18. S'agissant des types de mesures, en 2015 les licences d'importation et d'exportation représentaient respectivement 83% et 17% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI, et 14% des mesures notifiées se rapportaient à une interdiction/prohibition.

1.19. En ce qui concerne les objectifs, le respect des obligations au titre des AEM tels que la CITES, la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam et le Protocole de Montréal était cité comme l'objectif environnemental de 43% des mesures liées à l'environnement visées par des PLI. Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la gestion des substances chimiques et dangereuses (34%), la protection de la couche d'ozone (20%), la gestion et le recyclage des déchets (20%), la protection des animaux (18%), la préservation des végétaux (14%), la biodiversité et les écosystèmes (12%) et les autres mesures d'atténuation des risques environnementaux (5%).

¹⁶ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

Graphique 1.10 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant des PLI (2015)¹⁷

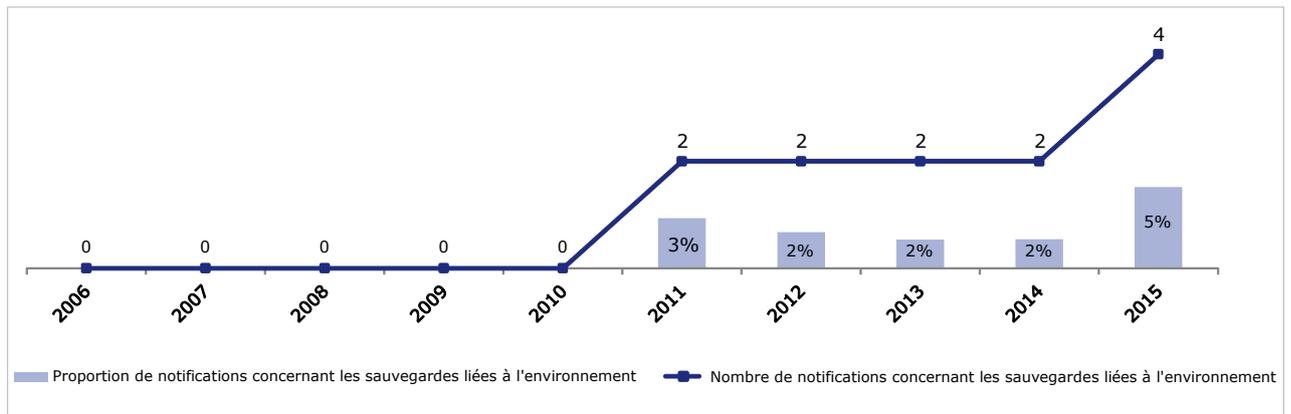


1.20. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures liées à l'environnement visées par des PLI étaient: les Philippines (21 mesures dans 2 notifications); l'Australie (16 mesures dans 3 notifications); et la République de Corée (15 mesures dans 1 notification).

1.1.3 Accord sur les sauvegardes

1.21. En 2015, seulement 4 des 79 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur les sauvegardes étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.11). Les objectifs environnementaux de ces quatre notifications étaient la protection générale de l'environnement, la production durable et respectueuse de l'environnement, la gestion durable des forêts, les énergies alternatives et renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, et la promotion des biens et services environnementaux.

Graphique 1.11 – Notifications concernant les sauvegardes liées à l'environnement (2006-2015)¹⁸



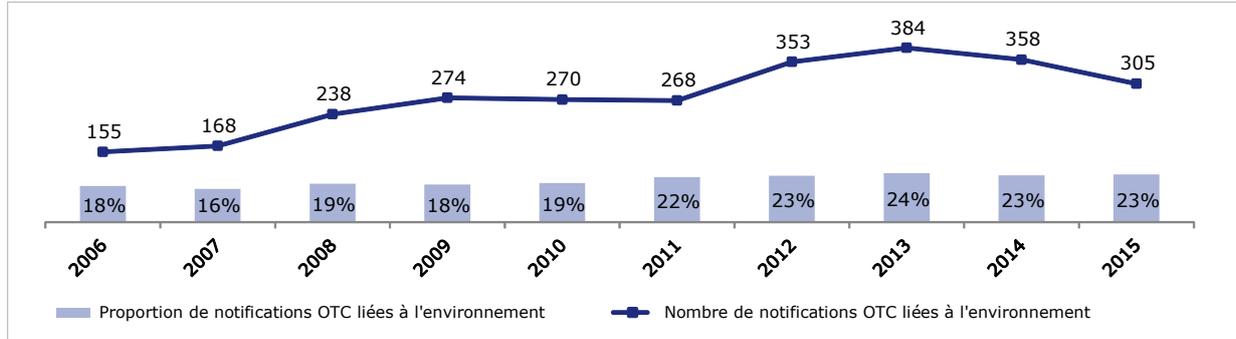
¹⁷ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

¹⁸ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

1.1.4 Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)

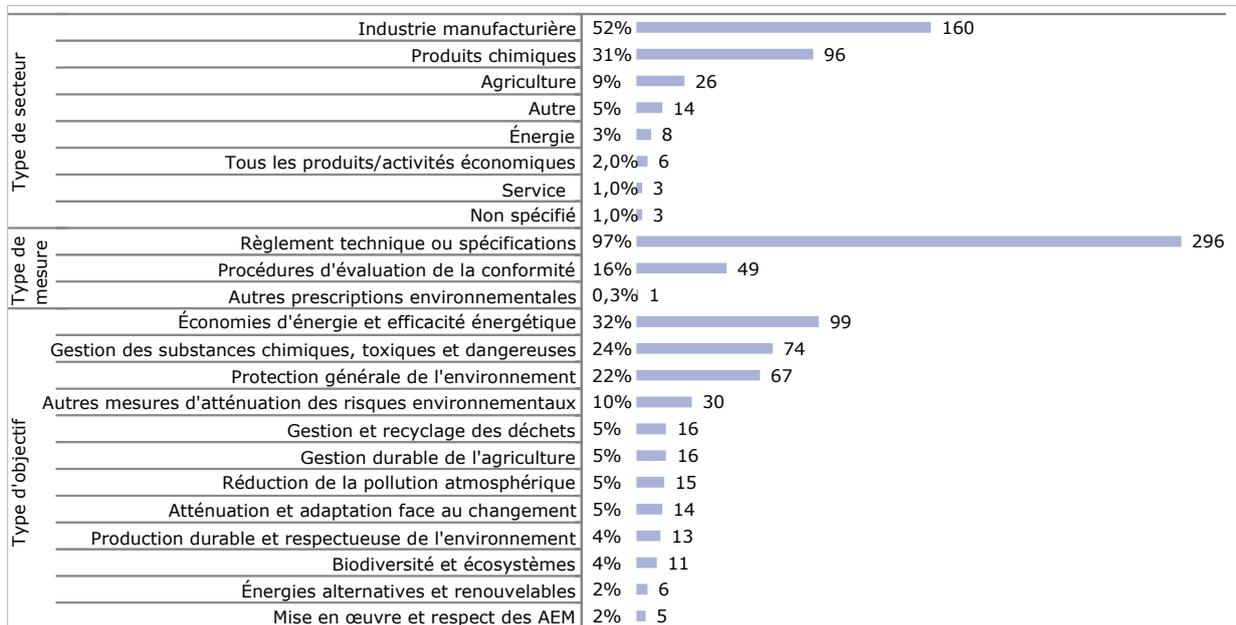
1.22. En 2015, sur les 1 305 notifications ordinaires présentées par les Membres au titre de l'Accord OTC, 305 (23%)¹⁹ étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.12). L'Accord OTC continue d'être l'accord au titre duquel sont présentées la plupart des notifications liées à l'environnement (192 notifications OTC liées à l'environnement ont été présentées en moyenne chaque année pendant la période 1997-2015).

Graphique 1.12 – Notifications OTC liées à l'environnement (2006-2015)²⁰



1.23. Comme l'indique le graphique 1.13, les secteurs le plus fréquemment associés aux notifications OTC liées à l'environnement de 2015 étaient l'industrie manufacturière (mentionnée dans 52% des notifications). Parmi les autres secteurs visés dans ces notifications figuraient les produits chimiques (31%); l'agriculture (9%); les autres secteurs (5%); et l'énergie (3%). Pour 1% des mesures, aucun secteur ou produit particulier n'était précisé.

Graphique 1.13 – Types de notifications OTC liées à l'environnement (2015)²¹



1.24. S'agissant des types de mesures, en 2015 les mesures OTC liées à l'environnement étaient des règlements techniques ou des spécifications (97%) ou des procédures d'évaluation de la conformité (16%). Une seule notification OTC faisait mention d'autres prescriptions liées à l'environnement.

¹⁹ Ce nombre exclut les addenda et les corrigenda.

²⁰ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

²¹ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

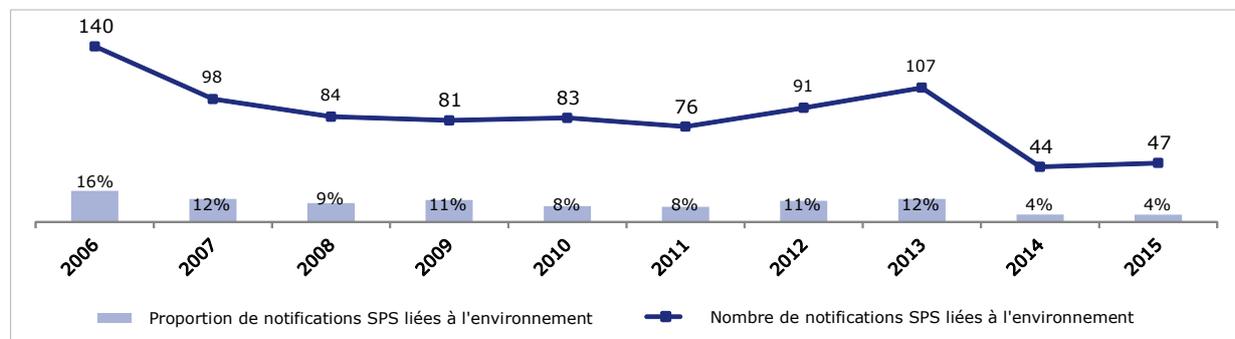
1.25. En ce qui concerne les objectifs, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique étaient l'objectif environnemental le plus fréquemment cité (32% des notifications OTC liées à l'environnement). Parmi les autres objectifs environnementaux figuraient la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (24%), la protection générale de l'environnement (22%), les autres mesures d'atténuation des risques pour l'environnement (10%), la gestion durable de l'agriculture (5%), la gestion et le recyclage des déchets (5%), la réduction de la pollution atmosphérique (5%), l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets (5%), la production durable et respectueuse de l'environnement (4%), la biodiversité et les écosystèmes (4%), les énergies alternatives et renouvelables (2%), et la mise en œuvre et le respect des AEM (2%).

1.26. En 2015, les Membres qui ont présenté le plus de notifications OTC liées à l'environnement étaient les États-Unis (64), l'Union européenne (41), l'Ouganda (22) et la Chine (20).

1.1.5 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

1.27. En 2015, sur les 1 283 notifications SPS ordinaires²², 47 (4%) avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.14).²³

Graphique 1.14 – Notifications SPS liées à l'environnement (2006-2015)²⁴



1.28. Comme l'illustre le graphique 1.15, en 2015, les secteurs les plus fréquemment associés aux notifications SPS liées à l'environnement étaient l'agriculture, mentionnée dans 70% des notifications, suivie des autres secteurs, par exemple les activités concernant les déchets et la faune (26%), les produits chimiques (17%), tous les produits/activités économiques (6%), la sylviculture (4%) et la pêche (2%).

1.29. S'agissant des types de mesures, les règlements techniques ou spécifications représentaient 38% des notifications SPS liées à l'environnement. Parmi les autres mesures SPS figuraient l'interdiction/prohibition (17%), les procédures d'évaluation de la conformité (13%), l'évaluation des risques (13%) et les prescriptions en matière de quarantaine (4%). Environ 19% des mesures SPS présentées contenaient d'autres prescriptions en matière d'environnement.

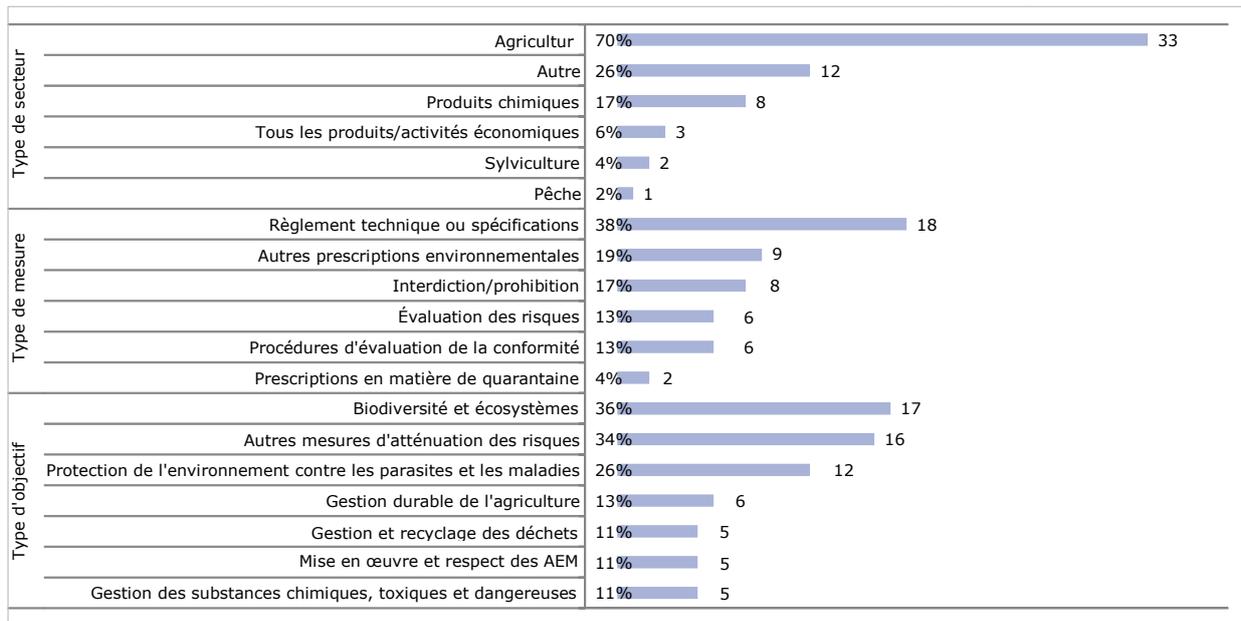
1.30. En ce qui concerne les objectifs, la biodiversité et les écosystèmes (36%) et les autres mesures d'atténuation des risques environnementaux (34%) étaient les objectifs environnementaux mentionnés le plus souvent dans les notifications SPS liées à l'environnement; venaient ensuite la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (26%), la gestion durable de l'agriculture (13%), la gestion et le recyclage des déchets (11%), la mise en œuvre et le respect des AEM (11%), et la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (11%).

1.31. En 2015, les Membres qui ont présenté le plus de notifications SPS liées à l'environnement étaient: l'Albanie, l'Australie, le Costa Rica, les États-Unis et Madagascar.

²² Ce nombre exclut les addenda et les corrigenda.

²³ La part des notifications SPS liées à l'environnement est passée de 12% en 2013 à 4% en 2014 et 2015 du fait que la méthode utilisée pour l'identification de ces notifications a été modifiée. À compter de 2014, seul le contenu lié à l'environnement figurant dans la partie "description" de la notification SPS a été pris en compte dans la BDE.

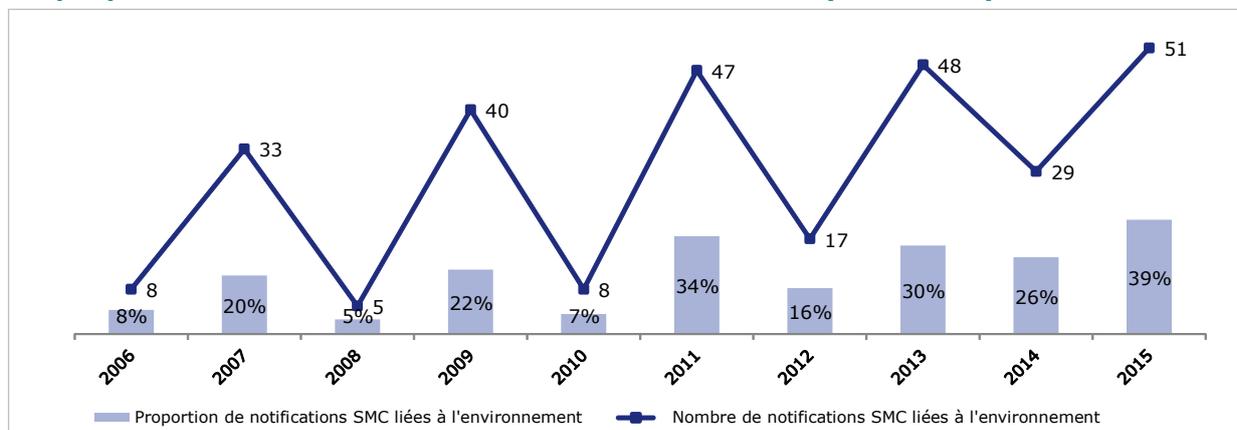
²⁴ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

Graphique 1.15 – Types de notifications SPS liées à l'environnement (2015)²⁵

1.2 Mesures de soutien

1.2.1 Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)

1.32. En 2015, sur les 130 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord SMC, 51 (39%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.16). De 2014 à 2015, le nombre de notifications SMC liées à l'environnement est passé de 29 à 51²⁶, alors que le nombre de mesures liées à l'environnement figurant dans ces notifications est passé de 334 à 544.

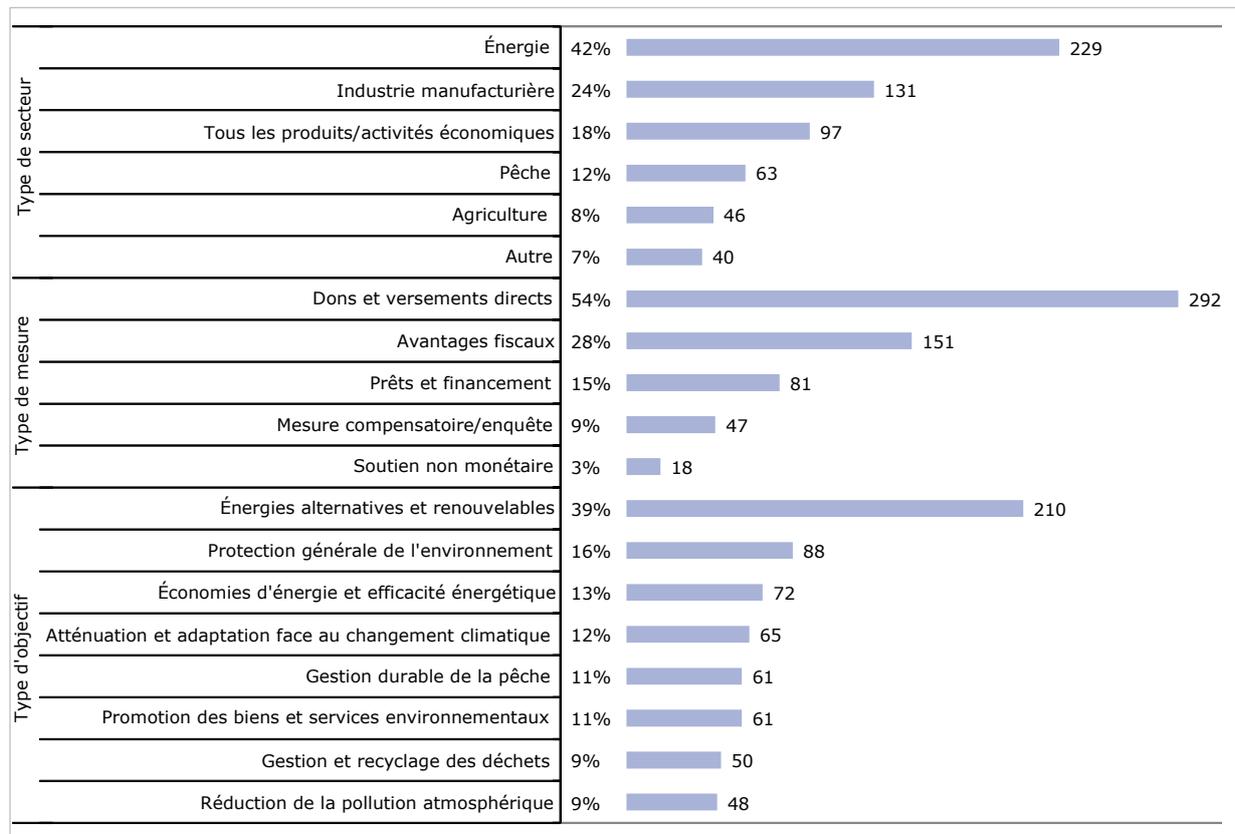
Graphique 1.16 – Notifications SMC liées à l'environnement (2006-2015)²⁷

1.33. Comme l'illustre le graphique 1.17, 42% des mesures mentionnées dans les notifications SMC liées à l'environnement de 2015 concernaient spécifiquement le secteur de l'énergie. Les autres activités relevées étaient, entre autres, l'industrie manufacturière (24%), tous les produits/activités économiques (18%) et la pêche (12%).

²⁵ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

²⁶ Pour la période 1997-2015, le nombre de notifications SMC liées à l'environnement va de 5 à 51, la moyenne annuelle étant d'environ 28 notifications. Depuis 2001, les Membres de l'OMC notifient des mesures SMC tous les deux ans, ce qui explique la variation annuelle des notifications SMC liées à l'environnement. Voir le paragraphe 6 du document G/SCM/M/30 et le paragraphe 43 du document G/SCM/M/46.

²⁷ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

Graphique 1.17 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications SMC (2015)²⁸

1.34. Comme pour les années précédentes, les mesures notifiées consistaient principalement en des dons et versements directs (54% des mesures SMC liées à l'environnement). Les autres formes de soutien comprenaient les avantages fiscaux (28%) et les prêts et financements (15%).

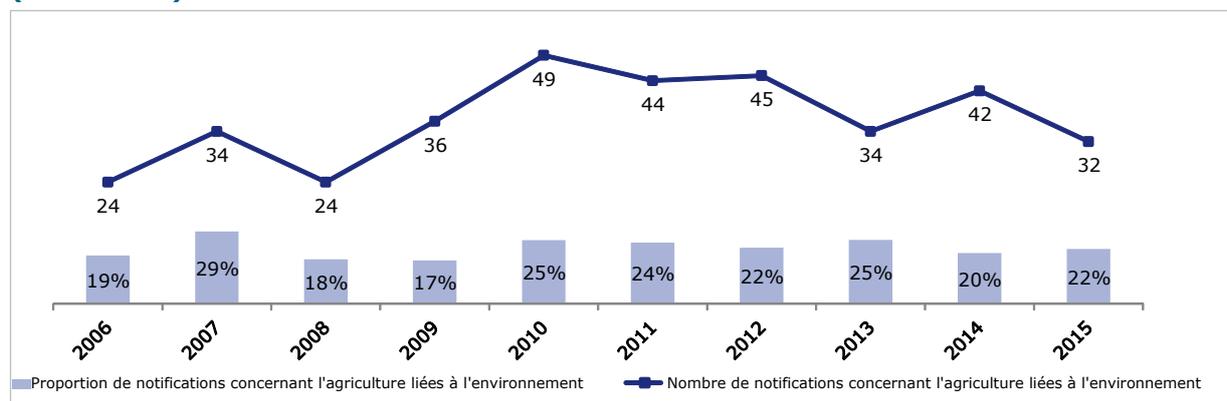
1.35. En ce qui concerne les objectifs, les plus souvent mentionnés dans les notifications SMC liées à l'environnement de 2015 étaient la promotion des énergies alternatives et renouvelables (39%), la protection générale de l'environnement (16%), les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (13%), l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique (12%), la gestion durable de la pêche (11%) et la promotion des biens et services environnementaux (11%).

1.36. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures SMC liées à l'environnement étaient: les États-Unis (195 mesures dans 3 notifications); l'Union européenne (179 mesures dans 21 notifications); le Canada (45 mesures dans 3 notifications); et la Chine (40 mesures dans 1 notification).

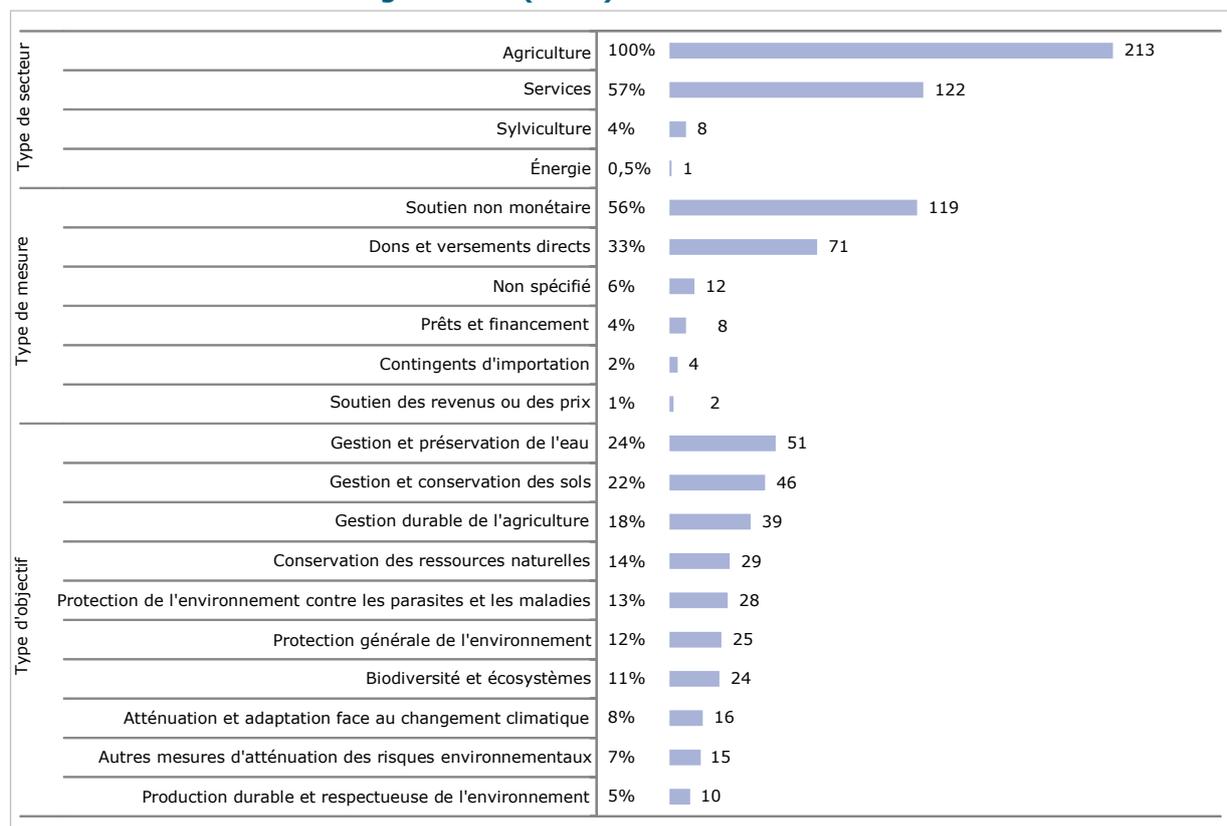
1.2.2 Accord sur l'agriculture

1.37. En 2015, sur les 148 notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'agriculture, 32 (22%) avaient trait à l'environnement et mentionnaient 213 mesures liées à l'environnement (voir le graphique 1.18). Pour la période 1997-2015, le nombre de notifications liées à l'environnement concernant l'agriculture a varié de 20 à 49 notifications, la moyenne annuelle étant d'environ 33.

²⁸ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

Graphique 1.18 – Notifications concernant l'agriculture liées à l'environnement (2006-2015)²⁹

1.38. Comme l'indique le graphique 1.19, toutes les mesures liées à l'environnement concernant l'agriculture se rapportaient directement au secteur agricole (100%). Toutefois, certaines mesures mentionnaient aussi les services, la sylviculture et l'énergie.

Graphique 1.19 – Types de mesures liées à l'environnement figurant dans les notifications concernant l'agriculture (2015)³⁰

1.39. S'agissant des types de mesures, les mesures liées à l'environnement concernant l'agriculture notifiées comprenaient principalement des mesures de soutien interne non monétaires telles que la formation, les services consultatifs ou les programmes de recherche (56%), des dons et versements directs (33%) ainsi que des prêts et financements (4%). Les mesures non spécifiées représentaient 6% des mesures notifiées liées à l'environnement concernant l'agriculture.

²⁹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

³⁰ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

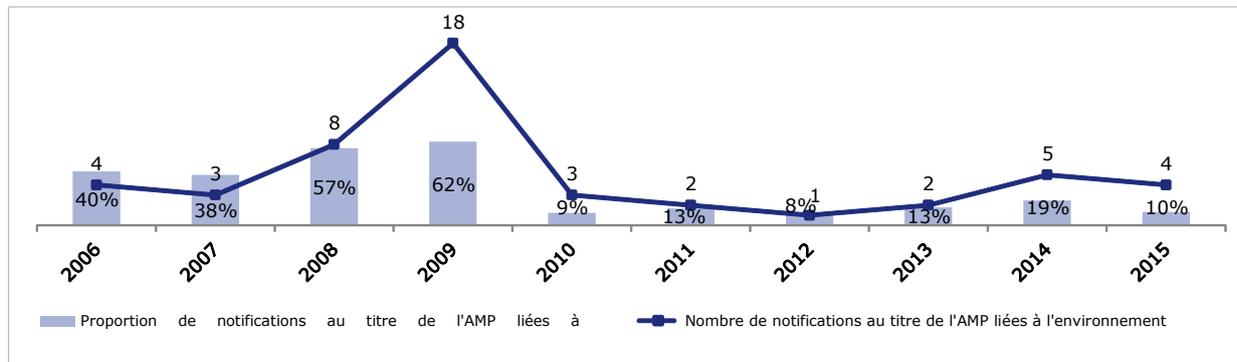
1.40. En ce qui concerne les objectifs, la gestion et la préservation de l'eau étaient mentionnées dans 24% des notifications de mesures liées à l'environnement présentées en 2015 au titre de l'Accord sur l'agriculture. Parmi les autres objectifs figuraient: la gestion et conservation des sols (22%), la gestion durable de l'agriculture (18%), la conservation des ressources naturelles (14%), la protection de l'environnement contre les parasites et les maladies (13%), la protection générale de l'environnement (12%) et la biodiversité et les écosystèmes (11%).

1.41. Les Membres qui ont présenté le plus de mesures liées à l'environnement concernant l'agriculture étaient: l'Australie (87 mesures dans 2 notifications), le Costa Rica (18 mesures dans 2 notifications), la République de Corée (15 mesures dans 1 notification), l'Afrique du Sud (12 mesures dans 1 notification) et le Mexique (11 mesures dans 1 notification).

1.2.3 Accord sur les marchés publics (AMP)

1.42. En 2015, sur les 40 notifications présentées au titre de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, 4 notifications (Japon, Norvège, Canada et Monténégro) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 1.20). Les objectifs de ces notifications étaient la promotion des biens et services environnementaux et la protection générale de l'environnement.

Graphique 1.20 – Notifications au titre de l'AMP liées à l'environnement (2006-2015)³¹



1.3 Autres mesures

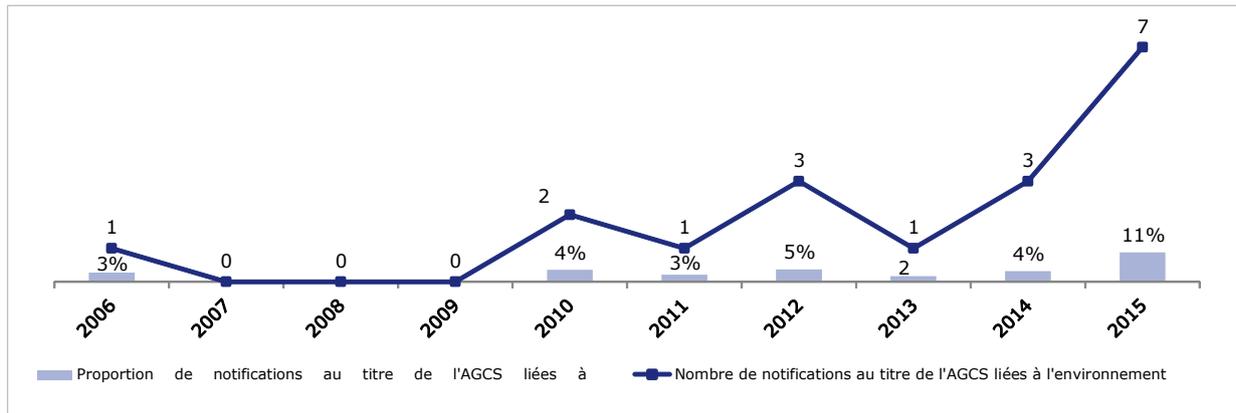
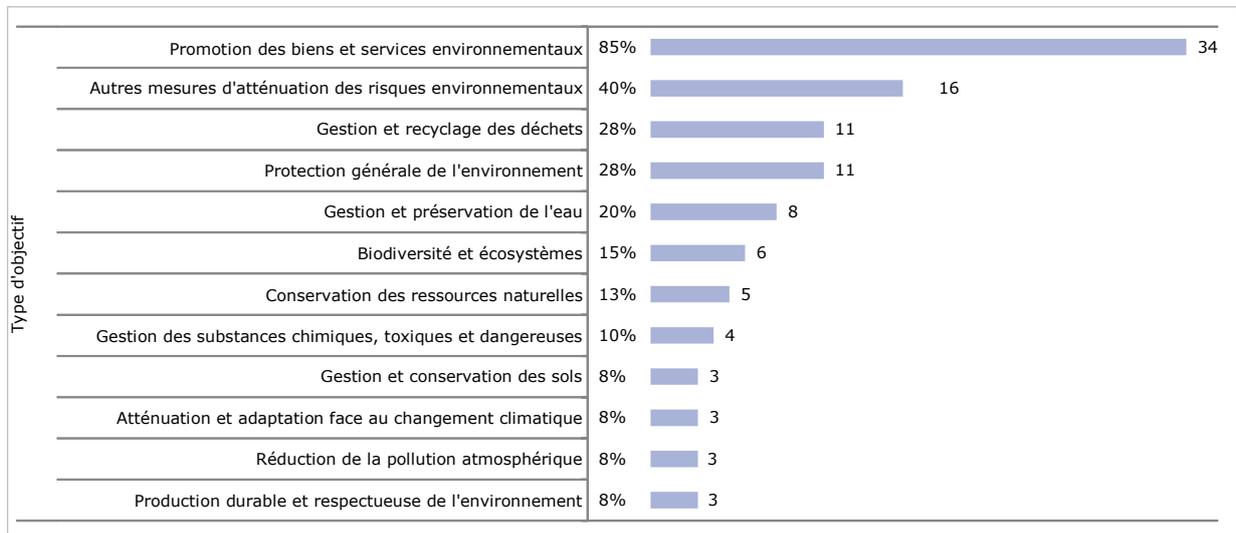
1.3.1 Accord général sur le commerce des services (AGCS)

1.43. En 2015, sur les 64 notifications présentées par les Membres au titre de l'AGCS, 7 se rapportaient à l'environnement et mentionnaient 40 mesures liées à l'environnement (voir le graphique 1.21). Le nombre de notifications au titre de l'AGCS liées à l'environnement a plus que doublé de 2014 à 2015. Ces notifications faisaient état de services environnementaux bénéficiant du traitement préférentiel accordé aux services et aux fournisseurs de services des PMA.³² Cinq notifications ont été présentées par des pays développés Membres et deux par des pays en développement Membres.

1.44. Comme l'illustre le graphique 1.23, en ce qui concerne les objectifs, la promotion des biens et services environnementaux était l'objectif environnemental le plus fréquemment cité (85% des mesures notifiées au titre de l'AGCS liées à l'environnement). Parmi les autres objectifs figuraient: les autres mesures d'atténuation des risques environnementaux (40%), la gestion et le recyclage des déchets (28%), la protection générale de l'environnement (28%), la gestion et la préservation de l'eau (20%), la biodiversité et les écosystèmes (15%), la conservation des ressources naturelles (13%) et la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses (10%).

³¹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

³² Le traitement préférentiel a été accordé conformément à la décision prise par les Ministres à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC sur le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés (WT/L/847).

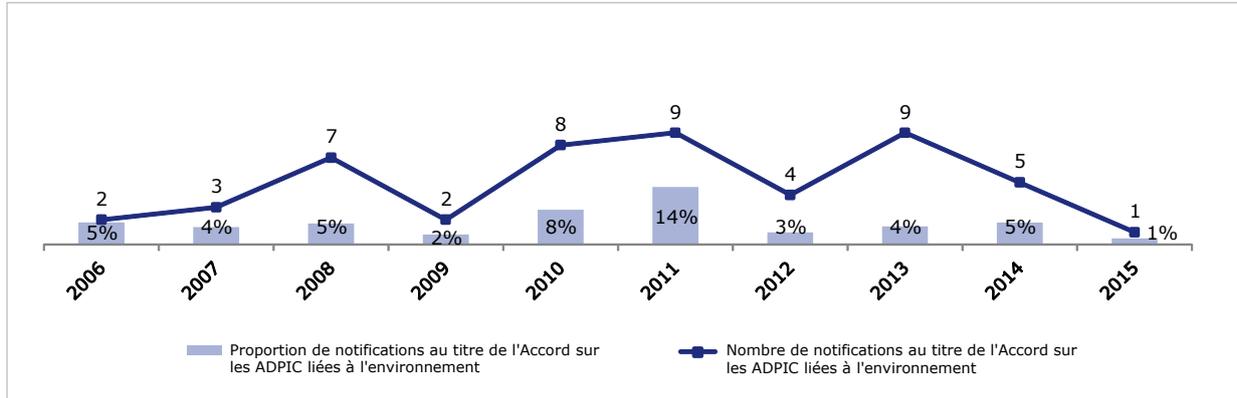
Graphique 1.21 – Notifications au titre de l'AGCS liées à l'environnement (2006-2015)³³**Graphique 1.22 – Types d'objectifs liés à l'environnement figurant dans les mesures notifiées au titre de l'AGCS (2015)³⁴**

1.3.2 Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

1.45. En 2015, sur les 67 notifications présentées par les Membres au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les ADPIC, 1 seule contenait des dispositions liées à l'environnement (voir le graphique 1.23), qui portaient sur l'exception de non-brevetabilité et les procédures de brevetabilité des inventions relatives aux ressources génétiques ou au savoir traditionnel des communautés indigènes.

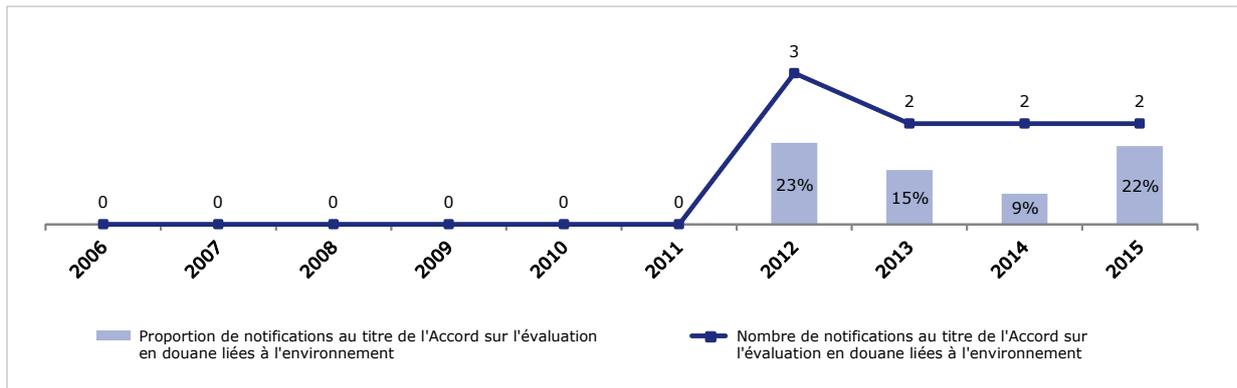
³³ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

³⁴ Plusieurs activités/mesures/objectifs pouvant être mentionnés dans une notification, le total peut être supérieur à 100%. Voir aussi la section "Summary" (Récapitulatif) du document WT/CTE/EDB/15/Add.1 pour la ventilation complète par secteur, mesure ou objectif.

Graphique 1.23 – Notifications au titre de l'Accord sur les ADPIC liées à l'environnement (2006-2015)³⁵

1.3.3 Accord sur l'évaluation en douane

1.46. En 2015, sur les neuf notifications présentées par les Membres au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane, deux avaient trait à l'environnement (voir le graphique 1.24). Les objectifs de ces deux notifications concernaient la protection générale de l'environnement et l'atténuation des autres risques environnementaux.

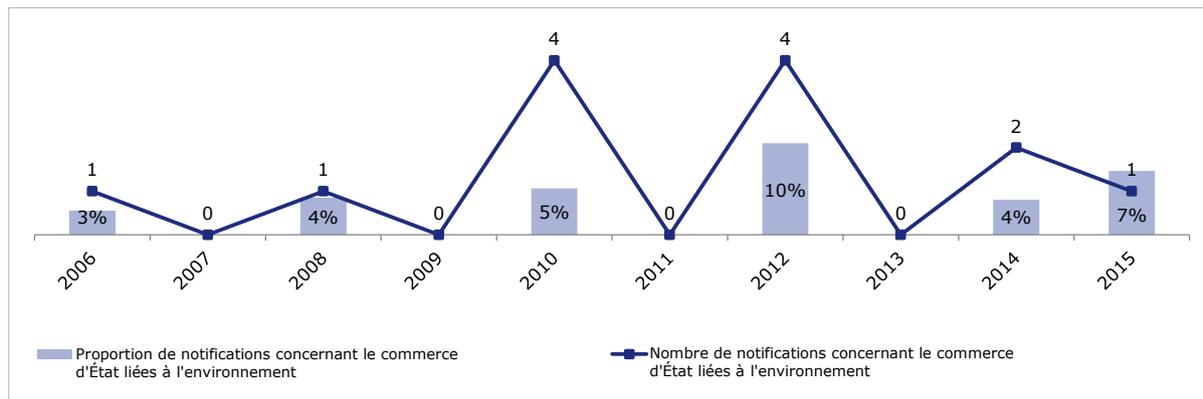
Graphique 1.24 – Notifications au titre de l'Accord sur l'évaluation en douane liées à l'environnement (2006-2015)³⁶

1.3.4 Commerce d'État

1.47. En 2015, sur les 14 notifications présentées au titre du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'État), 1 avait trait à l'environnement (voir le graphique 1.25). Cette notification concernait les droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux liés, entre autres, aux produits agricoles, aux engrais chimiques, au pétrole brut et transformé et au tabac, l'objectif déclaré étant de protéger les ressources épuisables et non recyclables et d'atteindre les objectifs de développement durable.

³⁵ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

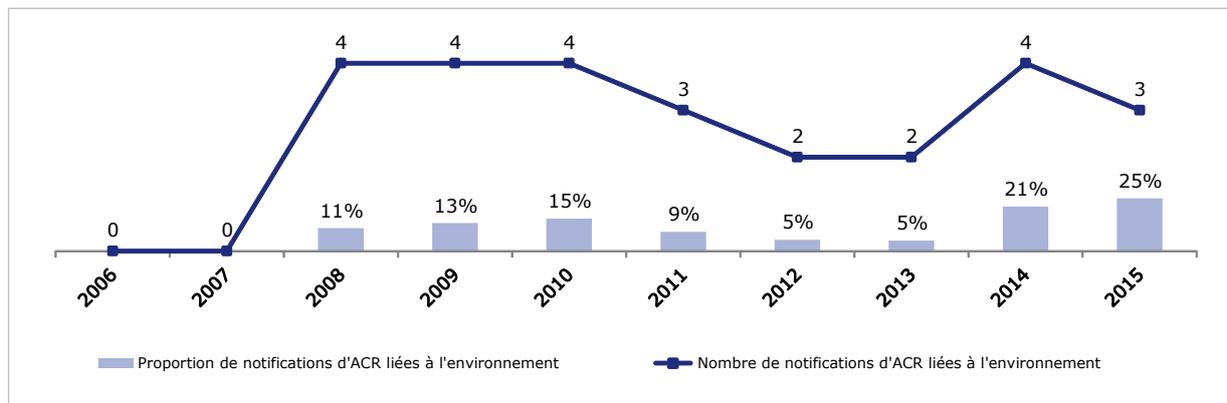
³⁶ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

Graphique 1.25 – Notifications concernant le commerce d'État liées à l'environnement (2006-2015)³⁷

2 NOTIFICATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX

2.1 Accords commerciaux régionaux (ACR)

2.1. En 2015, sur les 12 notifications d'ACR présentées par les Membres au titre du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XXIV du GATT de 1994, 3 (25%) étaient liées à l'environnement (voir le graphique 2.1). En particulier, ces notifications faisaient référence à certains chapitres ou dispositions spécifiques des ACR en rapport avec le commerce et le développement durable ou le commerce et l'environnement.³⁸

Graphique 2.1 – Notifications d'ACR liées à l'environnement (2006-2015)³⁹

2.2. Les trois notifications concernaient à la fois des pays Membres développés et des pays Membres en développement et se référaient à des accords commerciaux entre l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse; entre le Canada et la République de Corée; et entre le Canada et le Honduras. Ces accords prévoient une coopération en matière de commerce et de développement durable, grâce à l'amélioration des politiques et des pratiques relatives à tous les produits et à toutes les activités économiques.

³⁷ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2014, voir le document WT/CTE/EDB/14/Add.1.

³⁸ Les statistiques ne tiennent compte que des renseignements recueillis au moyen des mots clés dans le texte des notifications. Pour une analyse approfondie des textes des ACR notifiés au titre du GATT/de l'OMC depuis 1957, voir "Typology of Environment-Related Provisions in Regional Trade Agreements", document de travail de la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC (2016) pouvant être consulté à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/ersd201613_f.htm.

³⁹ Le graphique concerne la période de dix ans la plus récente. Pour la série chronologique complète de la BDE allant de 1997 à 2015, voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

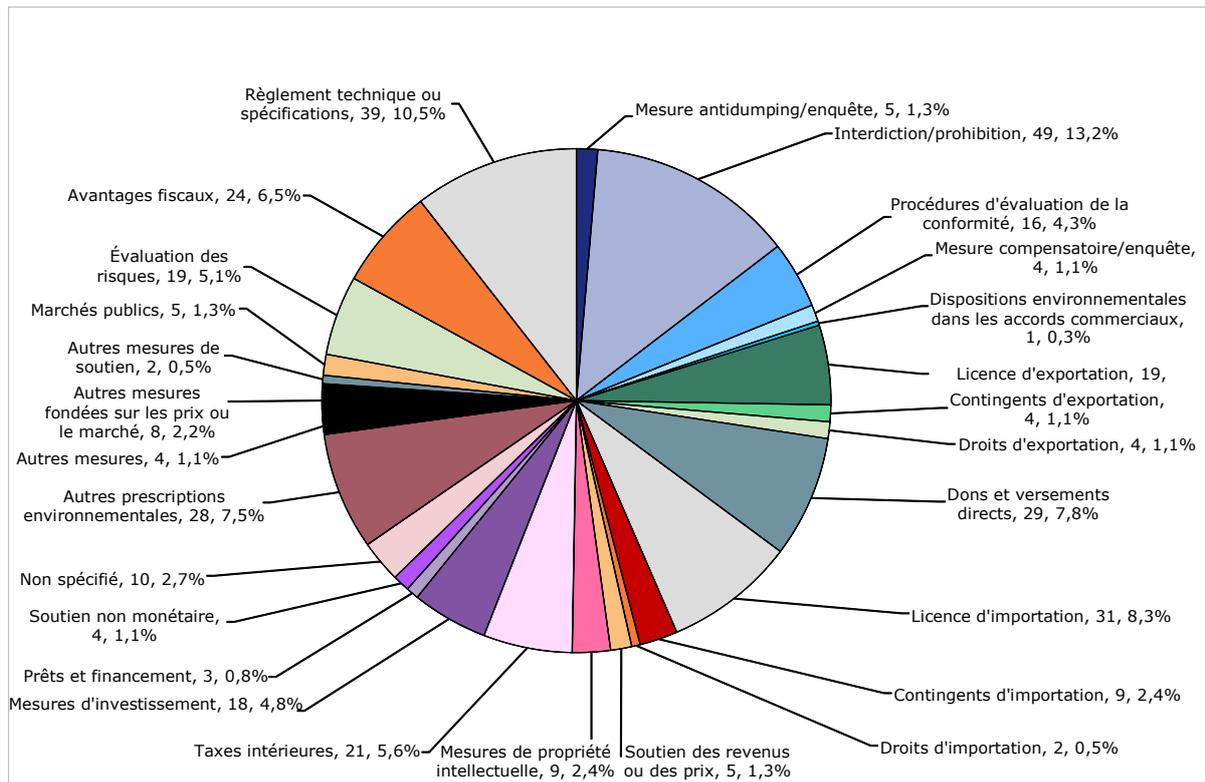
3 RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS LES EXAMENS DES POLITIQUES COMMERCIALES

3.1. La BDE contient des renseignements sur les politiques, mesures ou programmes relatifs à l'environnement dont il est fait état dans les rapports d'examen des politiques commerciales (EPC) établis par le Secrétariat et par les gouvernements. Ces renseignements figurent habituellement dans les sections suivantes des EPC: "Cadre de la politique commerciale"; "Politique et pratiques commerciales – Analyse par mesure"; et "Politique commerciale – Analyse par secteur".

3.2. En 2015, 20 EPC ont été distribués. Ils comprenaient 951 entrées faisant référence à des politiques, mesures ou secteurs liés à l'environnement.⁴⁰ C'est dans les EPC de la Thaïlande que se trouvait le plus grand nombre d'entrées liées à l'environnement (69), suivis par les EPC de l'Australie (67), de Madagascar (66), du Canada (65), du Chili (58) et de la Géorgie (52). La section 3.1 ci-après présente des exemples d'entrées liées à l'environnement figurant dans les EPC.

3.3. Le graphique 3.1 présente une ventilation détaillée des types de mesures liées à l'environnement figurant dans les EPC. Les mesures liées à l'environnement mentionnées le plus souvent dans les EPC de 2015 étaient l'interdiction/la prohibition (13,2%), les règlements techniques ou spécifications (10,5%), la licence d'importation (8,3%) et les dons et versements directs (7,8%).

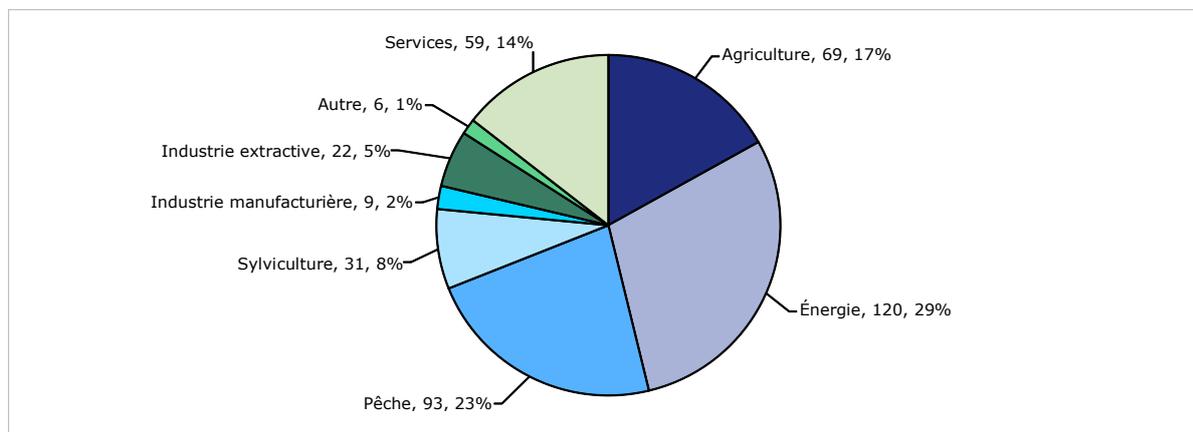
Graphique 3.1 – Types de mesures liées à l'environnement mentionnés dans les EPC (2015)



3.4. S'agissant des politiques commerciales liées à l'environnement par secteur, les secteurs le plus souvent mentionnés étaient l'énergie (29%), suivie par la pêche (23%), l'agriculture (17%) et les services (14%) (voir le graphique 3.2).

⁴⁰ Le nombre d'entrées liées à l'environnement dans les EPC correspond au nombre de fois que des politiques, mesures ou programmes relatifs à l'environnement sont mentionnés dans les rapports du Secrétariat ou des gouvernements.

Graphique 3.2 – Secteurs visés par des entrées liées à l'environnement dans les EPC (2015)



3.1 EPC des Membres de l'OMC en 2015

3.5. Vingt EPC ont été distribués en 2015, à savoir (par ordre alphabétique): Angola, Australie, Cabo Verde, Canada, Chili, Géorgie, Guyana, Haïti, Inde, Japon, Jordanie, Madagascar, Maroc, Moldova, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République dominicaine, Thaïlande, Union douanière d'Afrique australe (SACU) et Union européenne.

3.6. Les entrées liées à l'environnement figurant dans les EPC se trouvent dans les sections suivantes: "Cadre de la politique commerciale"; "Politique et pratiques commerciales – Analyse par mesure"; et "Politique commerciale – Analyse par secteur". En général, le "Cadre de la politique commerciale" comprend des renseignements sur les politiques, plans et programmes environnementaux du gouvernement et sa politique d'investissement. Les politiques et pratiques commerciales liées à l'environnement comprennent les prescriptions environnementales et les restrictions quantitatives (par exemple les interdictions et prohibitions, les restrictions à l'importation et à l'exportation, les procédures d'évaluation de la conformité et les règlements techniques ou spécifications); les mesures fondées sur les prix et le marché (par exemple les droits d'importation/d'exportation, et les contingents d'importation/d'exportation, et les taxes intérieures); et les mesures de soutien (par exemple les dons et versements directs, les prêts et financements, les avantages fiscaux, les mesures de soutien non monétaires, le soutien des revenus ou des prix et les marchés publics). Les secteurs liés à l'environnement mentionnés dans les EPC de 2015 comprennent l'agriculture, l'énergie, la pêche, la sylviculture, l'industrie manufacturière, l'industrie extractive et les services.

3.7. L'EPC de l'Angola⁴¹ comporte 29 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la stratégie de développement national ("Angola 2025"), dont les principaux objectifs concernent la gestion durable des ressources naturelles et le développement à long terme; et les efforts déployés par le pays pour conserver les populations halieutiques (entre autres les thonidés et autres espèces de l'Atlantique et des mers voisines). S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la mise en œuvre des quotas de pêche; et l'obligation pour les sociétés minières de prouver qu'elles peuvent respecter les conditions environnementales énoncées et les lois et les conventions internationales, et de provisionner les coûts de restauration de l'environnement. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment le potentiel énergétique de l'Angola et la promotion de l'énergie éolienne et photovoltaïque (notamment le programme de village solaire); un système satellitaire permettant de suivre les activités de pêche; et le Programme d'industrialisation de l'Angola ("Programa de Industrialização de Angola" – PIANG) 2013-2017, qui classe le recyclage parmi les secteurs prioritaires.

3.8. L'EPC de l'Australie⁴² comporte 67 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la contribution de l'Australie à l'établissement de la Liste des biens environnementaux de 2012 du Forum de coopération

⁴¹ WT/TPR/G/321/Rev.1 et WT/TPR/S/321/Rev.1.

⁴² WT/TPR/G/312 et WT/TPR/S/312/Rev.1.

économique Asie-Pacifique (APEC); les efforts déployés pour réaliser certains objectifs environnementaux et améliorer la coopération internationale en matière environnementale au moyen de la négociation d'ALE et des négociations sur l'Accord sur les biens environnementaux (ABE); plusieurs programmes de promotion des technologies propres; et la réforme du système national de biosécurité. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: l'examen des processus d'analyse de risque à l'importation pour réduire au minimum le risque d'incursions de parasites et de maladies exotiques en Australie; les normes relatives aux émissions des véhicules automobiles; les prescriptions d'étiquetage obligatoire concernant la consommation d'énergie; et les évaluations de l'impact environnemental des aménagements portuaires. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment l'importance accordée par l'Australie au développement de l'agriculture durable, démontrée par des mesures concernant l'aide en cas de sécheresse et la gestion de l'eau et des sols; des initiatives et des mesures visant à améliorer la gestion de la pêche et, par conséquent, la durabilité des stocks halieutiques; et la promotion de l'utilisation de l'éthanol, du diesel et du diesel issu de sources d'énergie renouvelables dans les transports.

3.9. L'EPC de Cabo Verde⁴³ comporte 28 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le Programme du gouvernement 2011-2016 visant à promouvoir le développement durable; l'exposition de Cabo Verde aux effets du changement climatique en tant que petit État insulaire en développement; et l'affectation des recettes tirées de l'impôt écologique à des projets spécifiques visant à réduire les déchets, à la promotion de biens de consommation écoefficientes, à l'amélioration de la gestion des déchets et à d'autres fins environnementales. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: l'impôt écologique sur les marchandises vendues en emballages non biodégradables ou en emballages générant des déchets; et la réduction de l'impôt des sociétés qui investissent dans les énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment les investissements publics dans les mesures environnementales pour le secteur agricole; l'estimation du niveau de capture durable dans le secteur de la pêche; la promotion des énergies renouvelables; et l'inclusion des services environnementaux dans les engagements pris par le pays dans le cadre de l'AGCS.

3.10. L'EPC du Canada⁴⁴ comporte 65 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'inclusion de la protection de l'environnement dans les accords de libre-échange (ALE) entre le Canada et ses partenaires commerciaux (comme la Colombie, la Corée, le Honduras, Israël, le Japon, la Jordanie, le Panama et l'Union européenne); le Plan d'action économique 2014 du Canada, qui met notamment l'accent sur la conservation du patrimoine naturel national et l'aide fiscale à la production d'énergie propre; les dépenses de protection de l'environnement engagées par les entreprises en exploitation au Canada; et la priorité accordée aux technologies durables dans le Plan d'action sur les marchés mondiaux. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la taxe environnementale sur les pneus neufs; la Politique d'achats écologiques visant à réduire les répercussions des activités gouvernementales sur l'environnement en intégrant des considérations de performance environnementale dans le processus de passation des marchés publics; et les évaluations environnementales stratégiques des négociations et des accords commerciaux visant à assurer la viabilité environnementale des initiatives commerciales canadiennes. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le soutien du Canada à la poursuite de la libéralisation des services environnementaux; et le rôle principal assumé par le Ministère des pêches et océans dans la gestion et la protection des ressources halieutiques, y compris le règlement des problèmes liés à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

3.11. L'EPC du Chili⁴⁵ comporte 58 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la création du Service d'évaluation environnementale, de la Direction générale de l'environnement, du Conseil des ministres chargé de la durabilité et du changement climatique, du Conseil de la responsabilité sociale pour le développement durable (CNRS), et des tribunaux environnementaux; et le respect des conventions internationales auxquelles le Chili est partie (comme le Protocole de Montréal et la CITES). S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les impôts environnementaux sur les émissions de sources fixes de

⁴³ WT/TPR/G/322 et WT/TPR/S/322/Rev.1.

⁴⁴ WT/TPR/G/314/Rev.1 et WT/TPR/S/314/Rev.1.

⁴⁵ WT/TPR/G/315/Rev.1 et WT/TPR/S/315/Rev.1.

dioxyde de carbone ainsi que sur les émissions de matière particulaire, d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre; le fait que les inventions qui portent atteinte à l'environnement ne sont pas protégées; et la déduction fiscale accordée aux entreprises de construction qui investissent dans les systèmes de chauffage solaires. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le grand potentiel du Chili en matière d'énergie éolienne, d'énergie solaire, d'énergie tirée de la biomasse et d'énergie marémotrice; l'élaboration de textes législatifs qui visent à promouvoir l'efficacité énergétique; et les programmes agricoles (notamment le Système d'incitation pour la durabilité agroenvironnementale des sols agricoles – SIRSD S – et l'initiative Gestion des forêts naturelles) qui appuient le reboisement, la réhabilitation des sols et la conservation.

3.12. L'EPC de la République dominicaine⁴⁶ comporte 27 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la Stratégie nationale de développement 2030, qui a pour objet de consolider une économie articulée, novatrice et durable sur le plan environnemental; et l'importance du rôle du laboratoire des douanes dans la protection de l'environnement (couche d'ozone, armes chimiques, métaux lourds, polluants organiques persistants et pesticides). S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la prescription relative au permis d'importation pour les gaz et substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la prescription relative au permis d'exportation pour les plantes et les animaux sauvages et leurs produits assujettis à la CITES; et la réduction de 50% de la taxe sur les véhicules à énergie non conventionnelle (par exemple les véhicules à moteur électrique ou à hydrogène). Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: la loi sur les incitations au développement des sources d'énergie renouvelables et de ses régimes spéciaux pour la production d'électricité propre et de biocarburants; et le soutien à l'écotourisme.

3.13. L'EPC de l'Union européenne (UE)⁴⁷ comporte 46 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la politique commerciale de l'UE visant à assurer le développement durable; son plan d'investissement qui soutient les "investissements stratégiques" dans les énergies renouvelables; le rôle actif de l'UE dans l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et de services environnementaux; et les efforts qu'elle a déployés afin d'empêcher le transfert illégal de déchets. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: l'adoption de nouvelles règles communautaires en matière de marchés publics afin de faciliter la réalisation des objectifs des politiques publiques comme la protection de l'environnement; les taxes liées aux émissions de CO₂ des véhicules, la promotion des carburants de substitution et des véhicules respectueux de l'environnement; et les paiements verts aux agriculteurs admissibles afin d'encourager la production biologique. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: l'adoption du paquet "Union de l'énergie" pour faire en sorte que les citoyens et les entreprises puissent disposer d'une énergie sûre et respectueuse du climat à des prix raisonnables; et la nouvelle Politique agricole commune (PAC), qui vise à rendre l'agriculture européenne plus durable.

3.14. L'EPC de la Géorgie⁴⁸ comporte 52 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'examen des questions environnementales dans le cadre de l'Accord d'association entre la Géorgie et l'Union européenne et de l'accord-cadre sur le commerce et l'investissement entre la Géorgie et les États-Unis. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la prescription relative au permis d'importation pour certains produits tels que les spécimens d'espèces de la flore ou de la faune sauvages menacées d'extinction, les matières radioactives et les déchets radioactifs; et l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: les objectifs de la Stratégie de développement de l'agriculture 2015-2020, qui sont liés, entre autres, au changement climatique, à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité; l'élaboration par le gouvernement d'un nouveau Code forestier pour garantir la protection et l'exploitation durable des forêts; les Règles régissant le marché de l'électricité, qui assurent aux nouveaux projets de centrales hydroélectriques et aux nouveaux projets liés aux énergies renouvelables un accès prioritaire au réseau de transmission; et la promotion du tourisme durable par l'Administration nationale du tourisme.

⁴⁶ WT/TPR/G/319 et WT/TPR/S/319/Rev.1.

⁴⁷ WT/TPR/G/317 et WT/TPR/S/317/Rev.1.

⁴⁸ WT/TPR/G/328 et WT/TPR/S/328.

3.15. L'EPC du Guyana⁴⁹ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la priorité accordée par le gouvernement à l'amélioration des relations entre commerce et environnement par la promotion d'une "économie verte", l'exploitation durable des produits forestiers du pays et l'application rigoureuse des textes de loi relatifs à l'environnement; et l'Accord de partenariat économique (APE) entre le CARIFORUM et l'UE, qui contient des dispositions en matière d'environnement. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les taxes environnementales sur les contenants de boissons non consignés en métal, plastique, verre ou carton; les prescriptions en matière de licence d'importation pour les espèces de faune et de flore menacées d'extinction protégées en vertu de la CITES; les avantages fiscaux accordés pour les machines, équipements ou pièces utilisés dans la production d'énergie renouvelable faisant appel à des sous-produits agricoles; et l'étiquetage obligatoire des équipements, articles et pièces contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: certaines prescriptions en matière de classification et de préservation applicables à tous les exportateurs de bois; et le potentiel d'énergie hydroélectrique.

3.16. L'EPC d'Haïti⁵⁰ comporte 34 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la dégradation de l'environnement du pays, qui s'est accélérée au début des années 1960 pour devenir critique à partir de 1985; et le fait que le développement durable est désormais un objectif du gouvernement. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: l'exonération de droits de douane appliquée aux matériels utilisés pour la protection de l'environnement; l'obligation d'obtenir une autorisation pour l'exportation de produits de la faune et de la flore et de certains types d'animaux appartenant à des espèces en voie de disparition (anolis verts, mabouyas et escargots); et l'imposition d'une taxe pour la protection de l'environnement aux véhicules d'occasion, aux pneus, aux batteries et aux articles de friperie. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: l'établissement, en 2013, de la première zone franche agricole du pays pour la production de bananes biologiques et d'autres produits issus de l'agriculture biologique; l'introduction d'une disposition relative à la protection forestière dans la Constitution en 2012; et la promotion des énergies renouvelables, en particulier l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

3.17. L'EPC de l'Inde⁵¹ comporte 40 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les conventions et protocoles de l'Organisation maritime internationale (OMI) ratifiés par l'Inde (notamment la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) (1973 et 1978), et la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention FUND) (1971); et la réglementation des importations de produits alimentaires, d'aliments pour animaux, d'organismes génétiquement modifiés et d'organismes vivants modifiés. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la délivrance de licences en vertu d'un régime spécial et l'attribution de la marque ECO par le Bureau indien de normalisation pour les produits respectueux de l'environnement; un tarif préférentiel pour l'électricité renouvelable; et l'obligation d'acheter de l'électricité renouvelable pour les sociétés de distribution d'électricité des États. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le lancement du programme de fiches de santé des sols pour améliorer durablement la fertilité des sols; le 12^{ème} Plan quinquennal (2012-2017) de l'Inde, qui vise, entre autres, à promouvoir et à diffuser les technologies modernes et l'utilisation efficiente des ressources pour une agriculture durable; et les régimes de soutien au tourisme, qui prévoient, par exemple, l'amélioration de la gestion des déchets solides et de l'assainissement.

3.18. L'EPC du Japon⁵² comporte 41 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la participation du Japon aux négociations concernant l'Accord sur les biens environnementaux; et la Loi sur la préservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui établit le fondement juridique pour l'élaboration des lignes directrices sur la préservation des espèces menacées et des mesures commerciales connexes. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans

⁴⁹ WT/TPR/G/320 et WT/TPR/S/320.

⁵⁰ WT/TPR/G/327 et WT/TPR/S/327.

⁵¹ WT/TPR/G/313 et WT/TPR/S/313/Rev.1.

⁵² WT/TPR/G/310 et WT/TPR/S/310/Rev.1.

l'EPC concernent, entre autres: les normes obligatoires en matière d'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, les végétaux biologiques et aliments transformés biologiques d'origine végétale; la mise en œuvre des droits et permis de pêche pour la gestion des ressources halieutiques; et le programme de versements directs visant à aider les agriculteurs à répondre aux problèmes environnementaux tels que les inondations, l'érosion et la stabilité des versants. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le bouquet énergétique primaire du Japon (y compris l'énergie géothermique, l'énergie solaire, les biocombustibles et combustibles dérivés des déchets, et l'énergie nucléaire) suite à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima en 2011 et à la fermeture d'autres centrales nucléaires qui a suivi; et les mesures prises pour prévenir et contrecarrer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

3.19. L'EPC de la Jordanie⁵³ comporte 26 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: le soutien technique que la Jordanie cherche à obtenir pour se mettre pleinement en conformité avec les Accords de l'OMC et amener les différentes branches de production à utiliser davantage les énergies renouvelables; et le fait que la protection de l'environnement compte parmi les objectifs du régime de passation des marchés publics du pays. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les tarifs de rachat appliqués à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne; et l'exonération de la taxe sur les ventes et des droits de douane accordée aux dispositifs fonctionnant à partir d'énergies renouvelables et efficaces du point de vue énergétique. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: la Loi de 2015 sur l'agriculture, qui fixe les objectifs fondamentaux pour le secteur, notamment la préservation de l'environnement et des ressources naturelles; et la promotion de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables (comme la production de biogaz à partir de déchets organiques, l'éolien et le solaire).

3.20. L'EPC de Madagascar⁵⁴ comporte 66 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la priorité accordée par le gouvernement au développement durable dans le contexte des Objectifs de développement durable (Programme de développement pour l'après-2015); et le soutien de la CNUCED au développement du commerce des produits biologiques. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les prescriptions (certificat d'origine et permis) relatives aux exportations de peaux de crocodiles et d'autres produits de la faune; et l'obligation imposée aux projets d'investissement de faire l'objet d'un examen approfondi de l'impact sur l'environnement et de présenter un plan de gestion. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: la faune et la flore exceptionnelles de Madagascar, qui forment l'une des bases principales de l'écotourisme; le soutien de la Banque mondiale au développement d'une gestion durable et transparente de son secteur minier; et la culture du vétiver (graminée de brousse) à Madagascar pour un environnement durable, en particulier pour lutter contre l'érosion.

3.21. L'EPC de la République de Moldova⁵⁵ comporte 25 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: les objectifs stratégiques à long terme fixés dans le cadre de la stratégie nationale de développement "Moldova 2020", notamment la réduction de la consommation d'énergie en augmentant l'efficacité énergétique et en utilisant des sources d'énergie renouvelables; et l'ACR entre l'UE et Moldova, qui porte, entre autres, sur le commerce et le développement durable. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la prescription en matière de licences d'importation pour les substances et matières chimiques toxiques et les hydrocarbures halogénés qui appauvrissent la couche d'ozone; et le régime de tarifs de rachat pour la promotion des énergies renouvelables. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: la vulnérabilité du pays face à des conditions climatiques défavorables et à l'érosion des sols; et l'engagement du pays à adopter et à mettre en œuvre des textes juridiques pour harmoniser sa législation avec les règles de l'UE en matière d'aviation, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement.

⁵³ WT/TPR/G/325 et WT/TPR/S/325.

⁵⁴ WT/TPR/G/318 et WT/TPR/S/318/Rev.1.

⁵⁵ WT/TPR/G/323 et WT/TPR/S/323.

3.22. L'EPC du Maroc⁵⁶ comporte 38 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'article 31 de la nouvelle Constitution, qui garantit le développement durable et l'accès à l'eau et à un environnement sain pour tous les citoyens; et les négociations entre le Maroc et l'UE en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi, portant notamment sur le commerce et le développement durable. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les prescriptions en matière de licences d'importation pour certains dérivés halogénés des hydrocarbures (CFC), les espèces menacées d'extinction et leurs produits (CITES) et les déchets (Convention de Bâle); et la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les équipements des chauffe-eau solaires. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le lancement en avril 2008 du Plan Maroc Vert (PMV), qui vise à développer et à moderniser le secteur agricole en tenant compte de la durabilité des ressources naturelles et de la protection de l'environnement; la gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques; et les efforts déployés par le Maroc pour promouvoir les énergies renouvelables (comme l'éolien et le solaire).

3.23. L'EPC de la Nouvelle-Zélande⁵⁷ comporte 48 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la participation active de la Nouvelle-Zélande aux négociations visant à conclure un accord sur les biens environnementaux et le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre de l'APEC en faveur d'une réduction des droits de douane appliqués sur 54 produits environnementaux d'ici à la fin de 2015; et le soutien interne à l'agriculture limité aux contrôles de biosécurité à la frontière pour la recherche des parasites et maladies et à la lutte contre les catastrophes climatiques. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: les prescriptions relatives à la biosécurité qui s'appliquent à l'importation de produits d'origine végétale et animale; le prélèvement sur les gaz synthétiques à effet de serre sur les marchandises contenant des hydrofluorocarbures (HFC) ou des perfluorocarbures (PFC) en vertu de la Loi de 2002 sur la lutte contre le changement climatique et du Règlement de 2013 relatif au changement climatique (prélèvement sur les gaz synthétiques à effet de serre); et l'octroi de subventions aux projets d'irrigation par le Fonds pour une agriculture durable pour améliorer la gestion durable des ressources, en particulier de l'eau et de la terre. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique total; et le système néo-zélandais d'échange des droits d'émission, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.

3.24. L'EPC du Pakistan⁵⁸ comporte 31 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: l'adhésion du Pakistan à la Convention de Bâle, à la Convention de Rotterdam, au Protocole de Montréal et à la CITES; et la conclusion de onze accords de reconnaissance mutuelle pour les systèmes de gestion de l'environnement (ISO-14000). S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: l'exigence de conformité aux normes européennes d'émission Euro-II pour certains véhicules d'occasion importés; et le fait que l'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone est soumise aux politiques/attribution contingentes définies périodiquement par le Ministère du changement climatique. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: le changement climatique mondial s'accompagnant d'une hausse des températures et de régimes des pluies de plus en plus imprévisibles, qui est en train de devenir une préoccupation importante pour le secteur agricole pakistanais; le soutien du pays à l'interdiction des subventions préjudiciables qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité; et la part du nucléaire, du solaire, de l'éolien et de l'énergie tirée de la bagasse dans le bouquet énergétique national.

3.25. L'Union douanière d'Afrique australe (SACU) est composée des Membres de l'OMC ci-après: Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland. L'EPC de la SACU⁵⁹ comporte une entrée liée à l'environnement: les projets du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les domaines du changement climatique et de la gestion des ressources

⁵⁶ WT/TPR/G/329 et WT/TPR/S/329.

⁵⁷ WT/TPR/G/316 et WT/TPR/S/316/Rev.1.

⁵⁸ WT/TPR/G/311 et WT/TPR/S/311/Rev.1.

⁵⁹ WT/TPR/G/324 et WT/TPR/S/324.

naturelles.⁶⁰ En ce qui concerne les entrées liées à l'environnement relevées dans les annexes par pays de l'EPC de la SACU, les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la zone de libre-échange continentale, qui devrait stimuler les échanges intra-africains en favorisant la transformation sociale et économique qui assurera le développement durable conformément aux objectifs tracés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Namibie); et le Nouveau plan de croissance de l'Afrique du Sud, qui accorde la priorité à la promotion d'une économie verte. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la prescription en matière de licence d'importation appliquée par le Botswana aux marchandises, aux véhicules automobiles et aux vêtements d'occasion; et l'obligation d'obtenir une licence d'étude d'impact sur l'environnement imposée par le Lesotho aux investisseurs qui présentent une demande de contrat d'exploitation minière. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: conformément au Plan national d'action stratégique pour le développement des biocarburants, les autorités swazi envisagent d'introduire une prescription selon laquelle 10% de tous les carburants devraient être mélangés avec de l'éthanol; les politiques d'encadrement de la prospection, de l'exploitation minière et de la transformation des minéraux sont régulièrement revues afin de préserver l'environnement; et les campagnes menées par l'Afrique du Sud afin de soutenir l'agriculture durable, de remédier à la dégradation des sols et d'encourager l'exploitation durable des ressources naturelles.

3.26. L'EPC de la Thaïlande⁶¹ comporte 69 entrées liées à l'environnement. Les entrées figurant dans le cadre de la politique commerciale sont, par exemple: la Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao Phraya-Mekong (ACMECS) en matière de préservation de l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles; et la priorité accordée par la Thaïlande à la résolution du problème de la gestion des déchets, à la transformation des déchets en énergie, à la réglementation et à l'imposition de mesures visant à gérer, à surveiller et à prévenir le dépôt illégal de déchets industriels. S'agissant des mesures liées à l'environnement, les entrées figurant dans l'EPC concernent, entre autres: la prescription en matière de licence d'importation applicable aux espèces menacées d'extinction, y compris les poissons, mollusques, amphibiens et coraux; et le fait que les variétés génétiquement modifiées ne bénéficient pas de la protection de la propriété intellectuelle si elles ne sont pas officiellement évaluées et déclarées sûres pour l'environnement. Dans l'analyse par secteur de l'EPC, les entrées relevées sont notamment: l'établissement de la feuille de route pour l'élimination de la pêche INN et la création du Centre de commandement pour la lutte contre la pêche illicite; l'orientation stratégique énoncée dans le Plan national de développement du tourisme pour la période 2012-2016 en faveur de la remise en état et du développement durable de destinations touristiques; plusieurs mesures d'incitation visant à promouvoir les produits issus des énergies renouvelables; et l'objectif de la Thaïlande consistant à renforcer la position du pays en tant que centre de production automobile écologique.

3.27. Les renseignements présentés ci-dessus sont uniquement illustratifs et visent à souligner la vaste portée des données disponibles dans la BDE. Une liste complète des entrées relatives à la section de l'EPC est disponible dans la base de données électronique (voir l'annexe V sur le Guide de l'utilisateur de la BDE).⁶²

⁶⁰ Ce nombre ne comprend pas les entrées liées à l'environnement relevées dans les annexes par pays de l'EPC de la SACU. Des renseignements issus de ces annexes peuvent être consultés dans le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

⁶¹ WT/TPR/G/326 et WT/TPR/S/326.

⁶² Voir le document WT/CTE/EDB/15/Add.1.

4 ANNEXES

Annexe 1 – Mots clés liés à l'environnement¹

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Arbre | Faune |
| Bio | Flore |
| Biologique | Forêt |
| Bois | Gaz à effet de serre |
| Carbone | Génétique |
| Cartagena | HCFC |
| CFC | Indigène |
| CITES | Marquage |
| Climat | Menacé d'extinction |
| Conserv(ation) | Nouveau |
| Convention de Bâle | Organisme modifié |
| Dangereux | Ozone |
| Déchets | Poissons |
| Désertification | Pollution |
| Diversité | Préservation |
| Durable | Préserver |
| Écoétiquetage | Propre |
| Écologie | Protocole de Kyoto |
| Économie | Protocole de Montréal |
| Emballage | Recycler |
| Émissions | Renouvelable |
| Énergie | Ressources naturelles |
| Environnement | Serre |
| Érosion (du sol) | Toxique |
| Espèces | Vie sauvage |
| Extinction | |

¹ Voir aussi les documents suivants contenant des renseignements sur les mots clés: WT/CTE/W/46, WT/CTE/W/78 et WT/CTE/W/102.

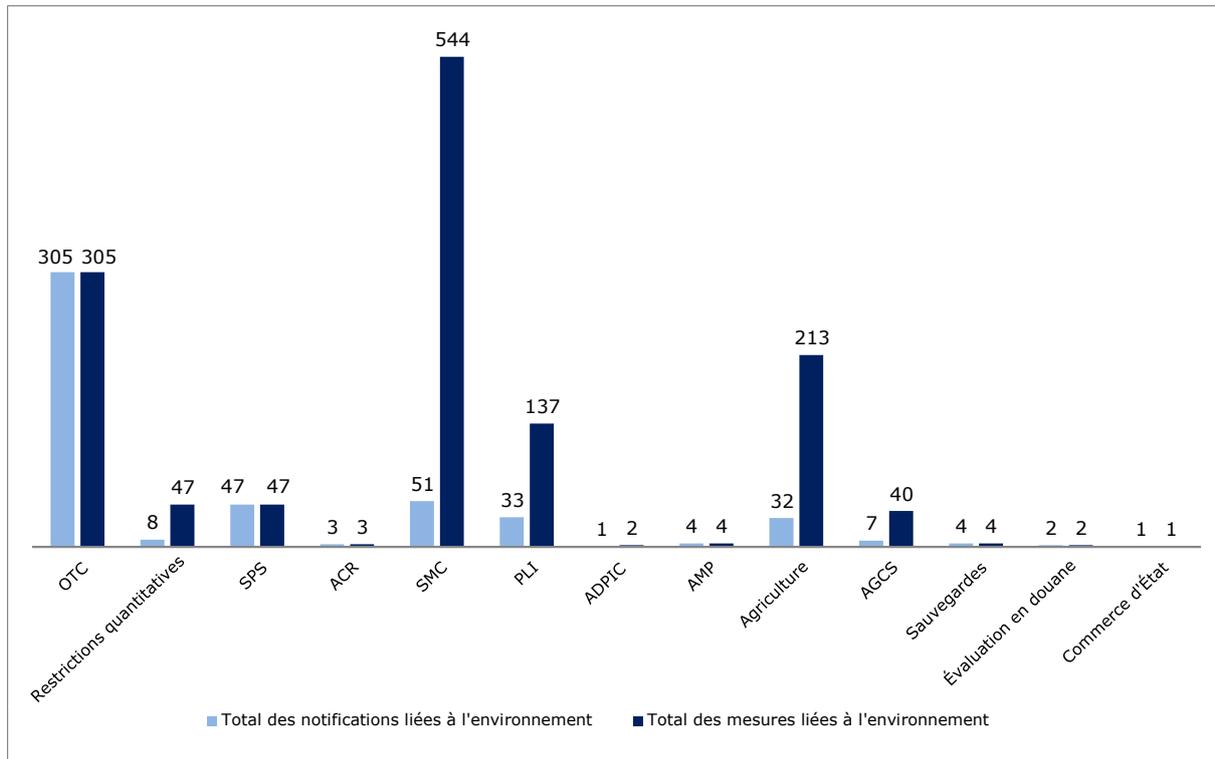
Annexe 2 – Nombre de notifications liées à l'environnement¹ (1997-2015)

| Accords de l'OMC | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| OTC | 89 (795) | 98 (648) | 83 (671) | 97 (610) | 67 (539) | 114 (582) | 100 (794) | 107 (638) | 121 (771) | 155 (874) | 168 (1 032) | 238 (1 265) | 274 (1 490) | 270 (1 413) | 268 (1 216) | 353 (1 551) | 384 (1 605) | 358 (1 558) | 305 (1 305) |
| SPS | 8 (286) | 21 (296) | 12 (402) | 26 (402) | 25 (621) | 47 (610) | 50 (687) | 57 (612) | 105 (1 298) | 140 (901) | 98 (849) | 84 (889) | 81 (737) | 83 (1 051) | 76 (1007) | 91 (856) | 107 (929) | 44 (1 169) | 47 (1 283) |
| SMC | 16 (136) | 32 (133) | 27 (126) | 38 (160) | 24 (159) | 31 (177) | 34 (171) | 13 (122) | 27 (168) | 8 (97) | 33 (164) | 5 (99) | 40 (181) | 8 (117) | 47 (140) | 17 (108) | 48 (158) | 29 (110) | 51 (130) |
| Agriculture | 20 (237) | 22 (216) | 27 (195) | 40 (228) | 40 (242) | 32 (197) | 34 (173) | 29 (157) | 25 (148) | 24 (126) | 32 (119) | 24 (137) | 36 (210) | 49 (195) | 44 (182) | 45 (203) | 34 (135) | 42 (210) | 32 (148) |
| Antidumping | 4 (109) | 1 (133) | 3 (133) | 0 (127) | 0 (134) | 1 (166) | 2 (155) | 3 (134) | 0 (127) | 0 (112) | 0 (118) | 0 (134) | 0 (157) | 0 (164) | 0 (127) | 0 (133) | 0 (122) | 2 (120) | 0 (114) |
| PLI | 13 (51) | 20 (63) | 10 (68) | 21 (77) | 7 (55) | 13 (96) | 16 (57) | 12 (40) | 20 (45) | 19 (62) | 13 (65) | 20 (51) | 23 (82) | 21 (72) | 23 (78) | 30 (85) | 23 (96) | 38 (99) | 33 (74) |
| Sauvegardes | 0 (42) | 1 (47) | 0 (99) | 1 (110) | 1 (137) | 1 (170) | 1 (147) | 3 (75) | 1 (80) | 0 (86) | 0 (59) | 0 (73) | 0 (171) | 0 (106) | 2 (64) | 2 (89) | 2 (112) | 2 (110) | 4 (79) |
| Évaluation en douane | 0 (9) | 1 (14) | 1 (15) | 3 (36) | 1 (41) | 1 (41) | 0 (11) | 0 (17) | 1 (13) | 0 (1) | 0 (9) | 0 (12) | 0 (6) | 0 (4) | 0 (4) | 3 (13) | 2 (13) | 2 (23) | 2 (9) |
| Commerce d'État | 0 (37) | 2 (36) | 0 (50) | 0 (50) | 1 (56) | 5 (58) | 3 (38) | 0 (43) | 1 (12) | 1 (37) | 0 (20) | 1 (24) | 0 (29) | 4 (77) | 0 (8) | 4 (39) | 0 (17) | 2 (51) | 1 (14) |
| ACR | 6 (55) | 8 (74) | 14 (75) | 8 (56) | 10 (64) | 0 (41) | 0 (56) | 0 (70) | 0 (63) | 0 (30) | 0 (25) | 4 (37) | 4 (30) | 4 (26) | 3 (33) | 2 (37) | 2 (40) | 4 (19) | 3 (12) |
| ADPIC | 0 (172) | 1 (106) | 3 (69) | 5 (333) | 6 (236) | 16 (225) | 5 (147) | 7 (251) | 2 (59) | 2 (38) | 3 (72) | 7 (139) | 2 (84) | 8 (97) | 9 (66) | 5 (139) | 9 (209) | 5 (96) | 1 (67) |
| AGCS | 0 (24) | 1 (25) | 0 (21) | 0 (25) | 0 (46) | 7 (43) | 0 (41) | 4 (52) | 1 (53) | 1 (29) | 0 (41) | 0 (49) | 0 (68) | 2 (45) | 1 (38) | 3 (66) | 1 (48) | 3 (75) | 7 (64) |
| RQ | 5 (15) | 3 (11) | 2 (13) | 5 (18) | 2 (10) | 4 (14) | 2 (8) | 7 (10) | 1 (6) | 2 (8) | 3 (6) | 4 (12) | 2 (8) | 1 (6) | 2 (8) | 13 (14) | 5 (10) | 15 (22) | 8 (11) |
| MIC | 0 (18) | 0 (22) | 0 (12) | 0 (10) | 0 (2) | 0 (29) | 0 (13) | 0 (12) | 0 (14) | 0 (14) | 0 (13) | 0 (9) | 0 (21) | 0 (18) | 0 (4) | 0 (4) | 0 (6) | 0 (6) | 0 (5) |
| Dispositions relatives à la balance des paiements | 1 (23) | 0 (11) | 0 (7) | 0 (9) | 0 (7) | 0 (4) | 0 (0) | 0 (1) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (9) | 0 (6) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (5) |
| Inspection avant expédition | 0 (2) | 0 (1) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (1) | 0 (0) | 0 (2) | 0 (2) | 0 (4) | 0 (3) | 0 (2) | 0 (2) |
| Règles d'origine | 0 (4) | 0 (6) | 0 (3) | 0 (4) | 0 (6) | 0 (4) | 0 (4) | 0 (3) | 0 (2) | 0 (1) | 0 (7) | 0 (4) | 0 (5) | 0 (4) | 0 (8) | 0 (14) | 0 (22) | 0 (17) | 0 (13) |
| AMP | 2 (7) | 0 (14) | 0 (9) | 0 (19) | 2 (14) | 9 (21) | 0 (8) | 1 (11) | 5 (11) | 4 (10) | 3 (8) | 8 (14) | 18 (29) | 3 (32) | 2 (16) | 1 (13) | 2 (15) | 5 (27) | 4 (40) |
| ATI | 0 (0) | 0 (18) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) | 0 (0) |
| Facilitation des échanges | | | | | | | | | | | | | | | | | | 0 (55) | 0 (26) |

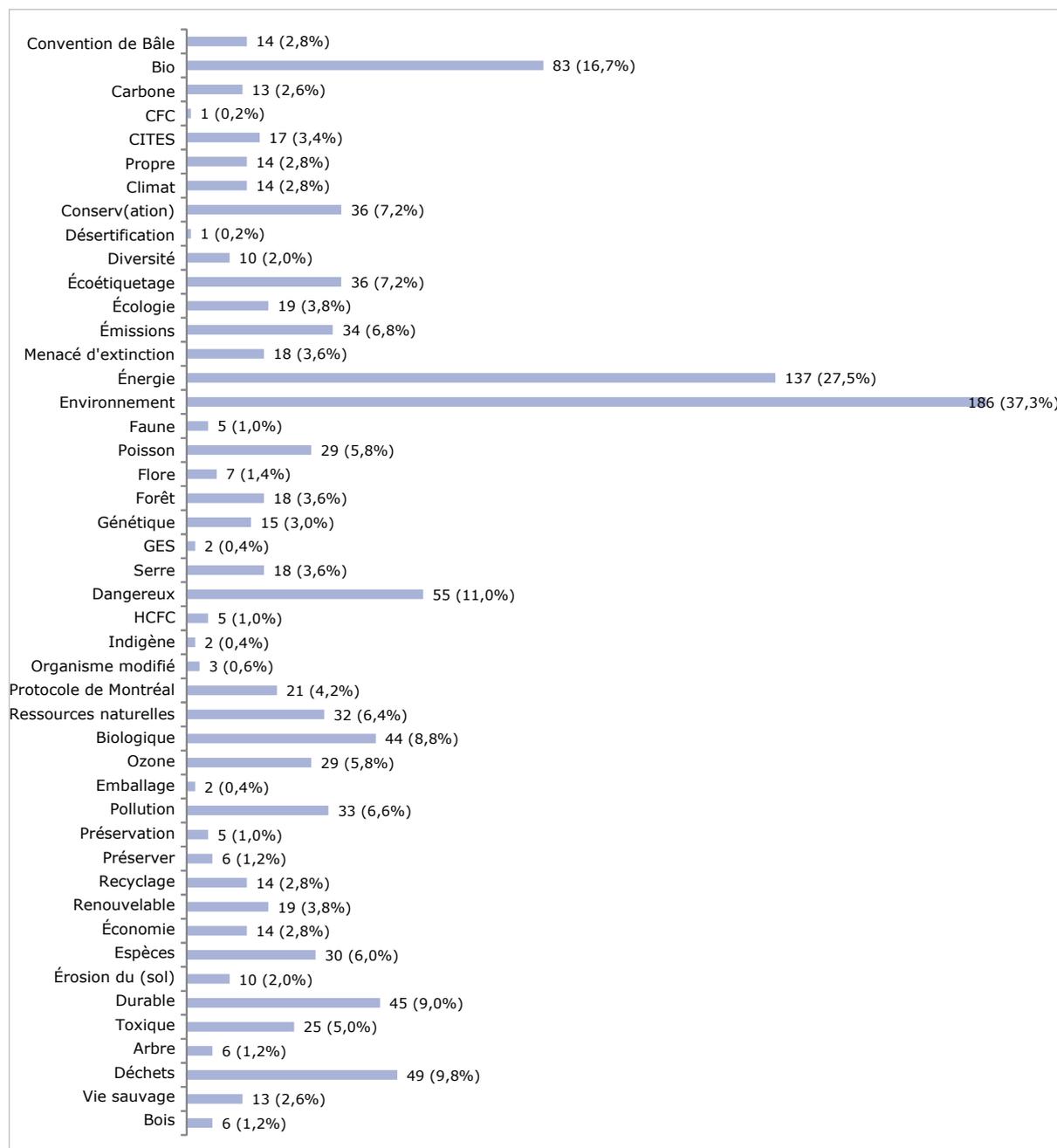
¹ Les chiffres entre parenthèses représentent le nombre total de notifications présentées par les Membres au titre de chaque Accord de l'OMC pertinent, incluant les notifications ordinaires et les addenda, corrigenda et révisions, sauf dans le cas des notifications OTC et SPS, pour lesquelles les addenda et corrigenda ne sont pas couverts.

| Accords de l'OMC | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Autres notifications | 1 (15) | 0 (5) | 0 (3) | 1 (8) | 0 (6) | 0 (4) | 0 (3) | 1 (7) | 1 (3) | 1 (2) | 0 (5) | 0 (8) | 0 (4) | 0 (6) | 0 (9) | 0 (6) | 1 (5) | 0 (4) | 0 (7) |
| Total des notifications liées à l'environnement | 165 (2 027) | 211 (1 879) | 182 (1 972) | 245 (2 282) | 186 (2 376) | 281 (2 482) | 247 (2 513) | 244 (2 256) | 311 (2 874) | 357 (2 428) | 353 (2 613) | 395 (2 957) | 481 (3 321) | 453 (3 441) | 477 (3 010) | 569 (3 374) | 620 (3 545) | 551 (3 773) | 498 (3 408) |
| % de notifications liées à l'environnement | 8,10% | 11,20% | 9,20% | 10,70% | 7,80% | 11,30% | 9,80% | 10,80% | 10,80% | 14,70% | 13,50% | 13,40% | 14,50% | 13,20% | 15,80% | 16,90% | 17,49% | 14,60% | 14,61% |

Annexe 3 – Nombre de notifications et mesures liées à l'environnement¹ (2015)



¹ Les notifications peuvent se rapporter à plus d'une mesure.

Annexe 4 – Fréquence des mots clés dans les notifications en 2015¹

¹ Les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage du total des notifications liées à l'environnement qui mentionnent un mot clé donné.

Annexe 5 – Guide de l'utilisateur de la BDE électronique

I. Quels types de renseignements y a-t-il dans la BDE électronique?

1. La BDE électronique compile dans un classeur Excel toutes les notifications liées à l'environnement présentées au titre des divers Accords de l'OMC ainsi que les mesures/activités liées à l'environnement dont il est fait état dans les EPC.¹ Les utilisateurs peuvent ainsi rechercher des données de la BDE liées à l'environnement selon certains critères, par exemple par Membre, accord, type de mesure, secteur ou objectif environnemental.
2. Le classeur Excel contient deux principales feuilles de calcul: l'une consacrée aux notifications ("Notifications"), qui énumère toutes les notifications liées à l'environnement, et l'autre consacrée aux EPC ("TPRs"), d'où proviennent les renseignements liés à l'environnement figurant dans les EPC. Par ailleurs, une troisième feuille de calcul, intitulée "Summary" (Récapitulatif), permet aux utilisateurs d'extraire des tableaux et graphiques récapitulatifs prédéfinis pour la période 1997-2015.

A. Feuille de calcul "Notifications" (Notifications)

3. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:
 - Agreement (Accord): l'Accord de l'OMC au titre duquel la notification est présentée;
 - Document symbol (Cote du document): la cote de la notification;
 - Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le site Documents en ligne de l'OMC;
 - Notifying Member (Membre notifiant): le Membre qui notifie la mesure en rapport avec l'environnement;
 - Region group (Groupe régional): la région du Membre notifiant;
 - Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre notifiant;
 - Year (Année): l'année de la notification;
 - Notification pursuant to (Notification au titre de): les dispositions de l'accord pertinent;
 - Measure description (Description de la mesure): une description de la mesure indiquée dans la notification;
 - Type of measure (Type de mesure): le type de mesure indiquée dans la notification;
 - Coverage of the measure (Objet de la mesure): produits/activités faisant l'objet de la mesure notifiée;
 - ICS – HS code (Code ICS – SH): classification ICS ou SH des produits pertinents (le cas échéant);
 - Implementation period (Période de mise en œuvre): la période de mise en œuvre ou la date d'entrée en vigueur de la mesure notifiée;
 - Environment-related objective (Objectif environnemental): l'objectif de la mesure lié à l'environnement; et
 - Keywords (Mots clés): le mot clé en rapport avec l'environnement figurant dans la notification (voir l'annexe I).
4. Trois catégories harmonisées ont également été créées pour faciliter la recherche:
 - Type of environment-related objectives (Type d'objectifs environnementaux);
 - Type of measures (Type de mesures); et
 - Type of sectors subject to the measure (Type de secteurs visés par la mesure).

B. Feuille de calcul "TPRs" (EPC)

5. Cette feuille de calcul donne les renseignements suivants:
 - Entries (Entrées): chaque entrée relative à l'environnement est numérotée pour chaque EPC (certaines entrées reviennent souvent dans différentes parties de l'EPC);

¹ WT/CTE/EDB/15/Add.1.

- Type of TPR (Type d'EPC): les rapports d'EPC établis par le Secrétariat ou par le Membre;
- Document symbol (Cote du document): la cote du rapport d'EPC;
- Document link (Lien vers le document): le lien Web vers le site Documents en ligne de l'OMC;
- Document reference (Référence du document): la référence au chapitre (par exemple "I") et au numéro de paragraphe "§" dans le rapport d'EPC ("G" ou "S" selon que l'EPC émane d'un gouvernement ou du Secrétariat);
- Member (Membre): le Membre faisant l'objet de l'EPC;
- Region group (Groupe régional): la région du Membre;
- Development status (Stade de développement): le stade de développement du Membre;
- Year (Année): l'année de publication du rapport d'EPC;
- Type of information (Type de renseignements): le type de renseignements concernant l'environnement qui figurent dans le rapport d'EPC (qu'il s'agisse du cadre de la politique commerciale; de la politique commerciale – analyse par mesure; ou de la politique commerciale – analyse par secteur);
- Type of measures or sectors (Type de mesures ou secteurs): la mesure ou le secteur associé aux renseignements concernant l'environnement;
- Relevant information (Renseignements pertinents): un extrait des renseignements relatifs à l'environnement trouvés dans l'EPC; et
- Keywords (Mots clés): le mot clé figurant dans le rapport d'EPC.

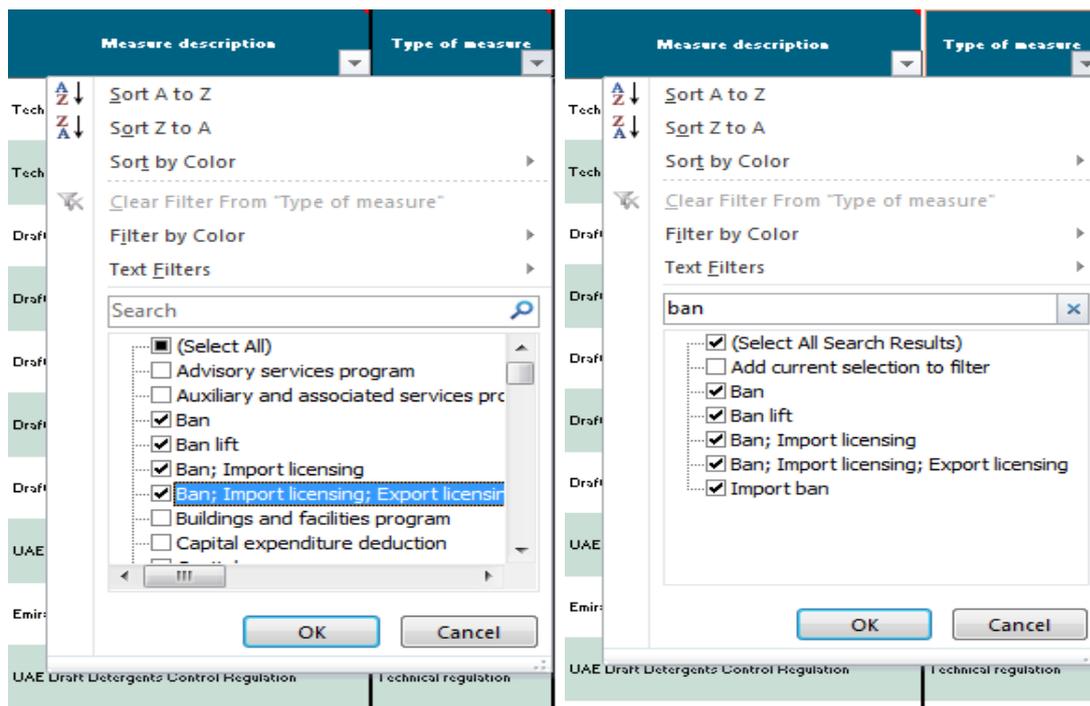
C. Feuille de calcul "Summary" (Récapitulatif)

6. On trouve dans cette feuille de calcul des renseignements et graphiques prédéfinis sur les notifications en rapport avec l'environnement pour chaque Accord de l'OMC et mesure mentionnés dans le rapport d'EPC.

II. Comment utiliser la BDE électronique?

7. Le classeur Excel permet d'effectuer des recherches incluant toutes les variables mentionnées ci-dessus en utilisant la fonction de filtre. En cliquant sur la flèche située en bas à droite de l'intitulé de la variable sélectionnée, les utilisateurs peuvent soit sélectionner l'information sur une liste déroulante (voir l'image de gauche du graphique 4.1), soit saisir les renseignements pertinents (voir l'image de droite du graphique 4.1).

Graphique 4.1 – Fonction de recherche



8. Il est également possible d'effectuer une recherche en utilisant des critères multiples, par exemple pour rechercher toutes les notifications présentées par un pays ou une région donné/un groupe à tel ou tel stade de développement, avec un objectif environnemental ou un type de mesure spécifique.
9. À titre d'exemple, il est possible de retrouver toutes les notifications OTC qui contiennent des "règlements techniques ou spécifications" pour promouvoir les "économies d'énergie et l'efficacité énergétique" en procédant de la manière suivante:
 - a. sélectionner la feuille de calcul "Notifications" (Notifications);
 - b. sélectionner l'Accord OTC dans la colonne "Agreement" (Accord) en cliquant sur la flèche en bas à droite et en tapant "Technical barriers to trade" (Obstacles techniques au commerce) dans la fenêtre de recherche;
 - c. sélectionner le type de mesure dans la colonne "Harmonized types of measures" (Types de mesures harmonisés) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "technical regulation or specifications" (règlement technique ou spécifications) dans la fenêtre de recherche;
 - d. sélectionner le type d'objectif dans la colonne "Harmonized types of environment-related objectives" (Types d'objectifs environnementaux harmonisés) en cliquant sur la flèche en bas à droite de l'intitulé et en tapant "energy conservation and efficiency" (économies d'énergie et efficacité énergétique) dans la fenêtre de recherche.
10. Une fois la recherche effectuée, pour revenir à la base de données générale, il est impératif de suivre l'ordre inverse de la sélection:
 - a. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Category of environment-related objective" (Catégorie d'objectif environnemental) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner);
 - b. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Category of type of measure" (Catégorie de type de mesure) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner); et
 - c. cliquer sur la flèche en bas à droite de l'intitulé de la variable "Agreement" (Accord) et sélectionner "Select All" (Tout sélectionner).
11. Une fois les données sélectionnées au moyen du filtre, l'utilisateur peut imprimer les résultats en cachant les variables qui ne l'intéressent pas (sélectionnez la colonne, faites un clic droit et sélectionnez l'option "hide" (cacher)). En outre, l'utilisateur peut choisir grâce à son imprimante une taille d'impression permettant l'affichage de toutes les colonnes sélectionnées sur une seule page.

III. Catégories harmonisées

Tableau 4.1 – Catégorie d'objectifs environnementaux (25)

| |
|--|
| Boisement/reboisement |
| Réduction de la pollution atmosphérique |
| Énergies alternatives et renouvelables |
| Protection des animaux |
| Biodiversité et écosystèmes |
| Gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses |
| Atténuation et adaptation face au changement climatique |
| Économies d'énergie et efficacité énergétique |
| Promotion des biens et services environnementaux |
| Protection de l'environnement contre les parasites et les maladies |
| Consommation respectueuse de l'environnement |
| Protection générale de l'environnement |
| Mise en œuvre et respect des AEM |

| |
|---|
| Conservation des ressources naturelles |
| Autres mesures d'atténuation des risques environnementaux |
| Protection de la couche d'ozone |
| Préservation des végétaux |
| Gestion et conservation des sols |
| Gestion durable de l'agriculture |
| Production durable et respectueuse de l'environnement |
| Gestion durable de la pêche |
| Gestion durable des forêts |
| Gestion durable de l'industrie extractive |
| Gestion et recyclage des déchets |
| Gestion et préservation de l'eau |

Tableau 4.2 – Catégorie de type de mesures (30)

| |
|---|
| Mesure/enquête antidumping |
| Interdiction/prohibition |
| Procédures d'évaluation de la conformité |
| Mesure/enquête compensatoire |
| Dispositions environnementales dans les accords commerciaux |
| Licences d'exportation |
| Contingents d'exportation |
| Droits d'exportation |
| Dons et versements directs |
| Licences d'importation |
| Contingents d'importation |
| Droits d'importation |
| Soutien des revenus ou des prix |
| Mesures liées à la propriété intellectuelle |
| Taxes intérieures |
| Mesures d'investissement |
| Prêts et financement |
| Soutien non monétaire |
| Non spécifié |
| Autres prescriptions environnementales |
| Autres mesures |
| Autres mesures fondées sur les prix et le marché |
| Autres mesures de soutien |
| Marchés publics |
| Prescriptions en matière de quarantaine |
| Règlement touchant les mouvements ou le transit |
| Évaluation des risques |
| Mesure/enquête de sauvegarde |
| Avantages fiscaux |
| Règlement technique ou spécifications |

Tableau 4.3 – Catégorie de secteurs concernés par la mesure (11)

| |
|---|
| Agriculture |
| Tous les produits/activités économiques |
| Produits chimiques |
| Énergie |
| Pêche |
| Sylviculture |
| Industrie manufacturière |
| Industrie extractive |
| Non spécifié |
| Autre |
| Services |